

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU


REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 256, AVRIL 2024

Formation des enseignant·es
encore une réforme

Manifestations : Mai, oui !



L'école face au « choc » du tri social



**Éduqué.e.s
aujourd'hui,
plus libres
demain.**



Droit à une éducation
publique de qualité,
tout au long de la vie,
pour toutes et tous.



Éducation à
la citoyenneté et à la
solidarité internationale



Vivre ensemble
et réduction des
inégalités



**Solidarité
Laique**



Soutenez nos actions
sur solidarite-laique.org





17 L'école face au « choc » du tri social

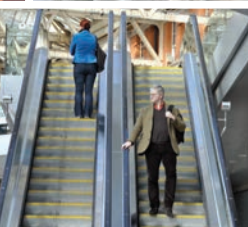
4
Europe sociale
La FSU adhère à l'Epsu



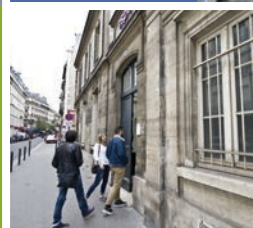
5
Assurance chômage
Déconstruire les idées reçues



11
Salaires
Remonter l'escalator descendant des carrières



14
Lycées agricoles
Victoire pour les rémunérations



15
Réforme de la formation initiale
Inadmissible sur le fond et sur la forme

24
Media
L'information Bolloré



28
Les pratiques culturelles des jeunes



30
Rencontre avec Carole Thibaut

ÉDITO Un enjeu de civilisation

Des actes de violence commis à l'école ou autour de l'école ont fait la une, les prénoms de Samara, de Shemseddine, d'autres encore, ont été un temps les signifiants de ces événements dramatiques, on pourrait y ajouter la violence subie par les agent-es hospitalier-es aux urgences, celle subie par des agent-es au contact de la population. Y a-t-il un basculement, un développement inéluctable de « l'extrême violence », en particulier dans la jeunesse ? Se superpose à cette problématique celle des pressions mises sur l'institution scolaire en matière de respect de la laïcité, en particulier les menaces de mort contre un proviseur entraînant sa démission. Face à ces questions, deux écueils au moins existent : le premier revient à banaliser ou minimiser jusqu'à nier la nécessité de sanctions des auteurs et de protection voire de réparation pour les victimes et de renforcement de l'éducation. Au-delà de la nécessaire émotion et de la solidarité à manifester avec tous les personnels, usager-es et élèves que la République doit protéger mieux qu'elle ne le fait, la FSU agit et agira inlassablement pour que les conditions de sécurité soient assurées, par l'articulation de mesures de court et de long termes, de sanctions, de prévention et d'éducation. Le second écueil consiste à adopter une posture martiale qui se donne l'illusion de l'efficacité sans effet sur le réel, la dernière mesure en date de cet ordre étant la création de conseils de discipline à l'école primaire dont tout le monde sait que cela ne répondra à aucun problème de fond. Aujourd'hui, les services publics sont affaiblis et de moins en moins pensés pour être au service de toute la population, y compris la plus fragile. Dire cela n'est pas diluer la responsabilité des auteurs d'actes répréhensibles. C'est au contraire voir plus loin que la réponse simpliste à des phénomènes de société complexes. La réalité est qu'il faut investir massivement dans ce qui fait du commun, ce qui fait société, pour parier sur la jeunesse, et en particulier investir dans l'école publique laïque pour y faire comprendre et vivre ses ambitions intellectuelles et civiques émancipatrices.



Benoît Teste

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja sur la fresque
d'Elsa Martino
Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Défaite d'Erdogan

En Turquie, le KESK, la Confédération des syndicats de fonctionnaires se félicite, ainsi que tous les acteurs et toutes les actrices qui ont promu une gouvernance locale démocratique et inclusive lors des élections du 31 mars. Ce scrutin marque un tournant, soulignant un désir de changement et la nécessité de réunir un large consensus sociétal. Dans le sud-est du pays à majorité kurde, c'est le parti prokurde HDP qui a récupéré plusieurs villes comme Diyarbakir et Van. Dans ces villes, les maires avaient été remplacés par des administrateurs publics nommés par le gouvernement dans un contexte de pressions croissantes contre ce parti depuis 2016. Les résultats des élections du 31 mars sont une révélation incontestable de la volonté et de l'exigence du peuple kurde de défendre la paix, la démocratie, les droits et libertés contre le régime mandataire, les opérations d'arrestation et de détention et les cas d'otages politiques. Avec la victoire d'Ekrem Imamoglu, réélu à Istanbul, l'opposition contrôle maintenant les trois premières villes de Turquie, avec Ankara et Izmir (ouest).

Europe sociale

La FSU adhère à l'Epsu

Les luttes et revendications pour la promotion et la défense des services publics se mènent à tous les niveaux. En Europe, la Fédération of Public Service Unions (EPSU) qui regroupe les syndicats des employés des services publics s'y emploie. Fondée en 1978, affiliée à la Confédération européenne des syndicats (CES) dont elle est l'une des dix fédérations, elle représente la composante régionale de l'Internationale des services publics (ISP).

La FSU est depuis sa création en 1993 soucieuse de faire reconnaître sa représentativité et de participer aux débats et aux luttes revendicatives au niveau international.

Si elle est adhérente au Comité syndical francophone pour l'éducation et la formation (CSFEF), branche francophone de l'internationale de l'éducation (IE) et présente, via ses syndicats nationaux de l'éducation, au Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE), branche régionale de l'IE, la FSU était encore récemment absente du syndicalisme interprofessionnel, qu'il s'agisse de la CES ou de la



La FSU a demandé son adhésion à l'European Federation of Public Service Unions (EPSU) qui l'a acceptée.

Confédération syndicale internationale (CSI).

C'est pourquoi, au Congrès de Clermont-Ferrand en 2019, décision confirmée à Metz en 2022, la FSU avait décidé de demander son affiliation à l'EPSU, ce que celle-ci vient d'accepter.

L'EPSU représente environ huit millions de travailleurs et travailleuses des services publics issues de plus de 260 organisations syndicales, avec notamment les secteurs de l'énergie, de l'eau et des

déchets, des services sociaux et de santé et de l'administration locale, régionale et centrale dans tous les pays d'Europe, ainsi que dans l'administration européenne. Avec des mandats très proches de ceux de la FSU, elle a porté une plateforme revendicative et mène des campagnes pour défendre et promouvoir les services publics.

Ainsi, désormais, la FSU ajoute à la branche éducation de sa présence internationale une deuxième branche fonction publique et services publics. ♦ **Matthieu Leiritz**

1 800 écoles détruites en Ukraine

C'EST L'ACTU

En quoi la guerre affecte-t-elle l'éducation en Ukraine ?

En deux ans, l'occupant a détruit ou endommagé plus de 10 % des écoles ukrainiennes. Au total ce sont près de 3 800 institutions éducatives qui ont été détruites dont 1 800 écoles... Le plus douloureux c'est l'impact sur les enfants ; ces deux dernières années, officiellement, au moins 537 enfants ont été tués, et 1 269 blessés après l'agression russe. 1 206 sont recensés comme disparus, et plus de 19 500 ont été déplacés en Russie. Environ 67 000 ont perdu un de leurs parents et 5500 sont orphelins. Les Russes procèdent à de la « rééducation » des enfants ukrainiens en zone occupée ou en Russie. Les enseignants ukrainiens dans les territoires occupés sont contraints de modifier leurs cours pour justifier l'invasion, l'histoire de l'Ukraine est falsifiée, la langue et la littérature ukrainiennes expurgées des programmes. En Ukraine libre, Kharkov est la première ville dans le monde à organiser son

système éducatif dans le métro...

Quelle sortie du conflit ?

Si nous connaissions la réponse, la guerre se serait terminée depuis longtemps. La justice doit l'emporter. Le terrorisme et le crime n'ont aucune place dans notre monde civilisé, et tous les enfants devraient pouvoir grandir dans la paix et la sécurité. Le syndicat continue ses activités et s'emploie à favoriser le maintien de l'École en Ukraine, pour que les enseignants puissent travailler dans les meilleures conditions même dans ce contexte terrible. Il s'agit de former celles et ceux qui reconstruiront le pays après la guerre.



Kateryna Maliuta-Osaulova est secrétaire internationale du Syndicat des personnels de l'éducation et des sciences d'Ukraine.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz



mgen⁺

GRUPE **vyv**

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

Des atouts clés pour vous protéger au mieux

Grâce à la réforme de la PSC, les agents de la fonction publique vont bénéficier d'une meilleure protection sociale. Ils verront leur employeur participer au financement de leur complémentaire santé. En outre, chacun bénéficiera d'un socle minimal de garanties. La réforme comprend également un volet prévoyance. Pour le ministère de l'Éducation nationale, la réforme devrait prendre effet au 1^{er} juillet 2025, la sélection de la complémentaire santé se faisant via un appel d'offres.

Chez MGEN, nous sommes convaincus que nous disposons d'atouts essentiels pour vous offrir la meilleure protection possible.



Du fait de notre ancrage dans l'économie sociale et solidaire (ESS), **notre taux de redistribution est particulièrement élevé** : près de 80 % des cotisations sont reversées au bénéfice de nos adhérents.



Grâce à notre **réseau de militants et collaborateurs**, présents tant en métropole que dans les Outre-mer, et à **notre accessibilité en ligne**, nous sommes en mesure de maintenir la proximité dans les territoires pour accompagner au mieux nos adhérents dans les moments les plus importants de leur vie.



Protéger les personnels éducatifs depuis 77 ans nous a permis d'acquérir une connaissance fine de leurs besoins, qu'ils portent sur la qualité de vie au travail, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la santé ou la prévention. Nous avons développé **une capacité à y apporter des réponses adaptées et innovantes**. Le succès rencontré par nos applications *Vivoptim* ou *Vocaliz* en témoigne. Nous souhaitons conserver ce lien fort avec nos adhérents et continuer, avec l'État, à mettre en œuvre des accompagnements utiles pour les agents.



Nos engagements sociétaux font partie de notre ADN et contribuent à notre singularité. Depuis sa création, **MGEN, forte de ses valeurs mutualistes, œuvre en faveur du progrès social**. Nous considérons que cela fait partie de notre rôle, à côté de celui de complémentaire santé. Nous avons ainsi pris position en faveur de la santé des femmes, en proposant, par exemple, le remboursement de l'IVG dans nos offres avant qu'il ne le soit par la Sécurité sociale. Plus récemment, nous avons créé, avec l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité (ADMD), un pacte progressiste sur la fin de la vie afin de faire évoluer le cadre législatif actuel.

Cette identité forte, façonnée par notre histoire, nous la conjugons avec **une exigence de performance et une vision sur le long terme**. MGEN se prépare à cette réforme depuis 4 ans grâce à un plan sans précédent de transformation de ses métiers et de son organisation et à une stratégie d'alliances avec des mutuelles historiques d'autres ministères, qui partagent avec elle appartenance à l'ESS et proximité avec les personnes protégées.

Vers une prochaine réforme

Le Premier ministre a annoncé le 27 mars son intention de réduire la dette et les déficits publics en réduisant les dépenses sociales et en prenant pour cible l'assurance chômage. Alors que l'allongement de la durée de cotisation pour entrer dans le régime et la diminution du montant de l'allocation moyenne liés aux deux dernières modifications des règles d'indemnisation ont déjà des conséquences dramatiques pour les privés-es d'emploi – les inscrit-es sont indemnisés-es et touchent une indemnité d'un montant moyen 17 % plus bas qu'en 2019 – Gabriel Attal envisage d'agir encore sur les trois paramètres de calcul de l'indemnisation chômage. La durée nécessaire pour bénéficier d'une indemnisation, aujourd'hui fixée à six mois de travail sur les deux dernières années pourrait être allongée ou appréciée sur dix-huit mois au lieu de vingt-quatre. La durée d'indemnisation déjà passée de 24 à 18 mois en février 2023 pourrait être abaissée de plusieurs mois jusqu'à se limiter à douze mois. Enfin, le niveau d'indemnisation pourrait être dégressif pour toutes et tous au fil du temps passé sans emploi. Pourtant, la dégressivité n'a jamais incité un retour à l'emploi plus rapide. Bien que la gestion de l'assurance chômage ne soit pas de son ressort mais de celui des partenaires sociaux, Gabriel Attal escompte ainsi mettre la main sur ses excédents, faisant payer un peu plus sa politique d'austérité aux privés-es d'emploi.



Assurance chômage

Déconstruire les idées reçues

Gabriel Attal a annoncé son intention de s'attaquer une nouvelle fois à l'assurance chômage. En expliquant vouloir inciter les personnes au chômage à retrouver un emploi et « faire en sorte que ceux qui travaillent gagnent plus que ceux qui ne travaillent pas », il perpétue la campagne de désinformation laissant à penser que le chômage serait choisi et que les allocations paieraient plus que le travail.

Contrairement aux idées reçues, les faits démontrent que, même en étant prêt-es à accepter un travail aux qualifications différentes et au salaire faible, il ne suffit pas de traverser la rue pour trouver du travail. Les discriminations à l'embauche liées à l'origine immigrée supposée, au lieu de domicile, à un emploi en insertion paraissant dans le CV, réduisent par exemple jusqu'à cinq fois les chances de décrocher un entretien. Par ailleurs, le manque de moyens de transport, de formations adaptées, de modes de garde accessibles pour les enfants, les problèmes de logement et du surcoût de la mobilité exigée, conduisent chaque année plusieurs

dizaines de milliers de personnes à renoncer à un emploi. Quant à l'idée selon laquelle on peut gagner plus sans travailler qu'en travaillant, L'UNEDIC et les services des statistiques des ministères rappellent que 37 % des personnes au chômage perçoivent une allocation et que 96 % des indemnisés-es perçoivent, sur un an, une allocation mensuelle inférieure à leur ancien salaire. Les 4 % restant touchent 290 euros nets mensuels pour un salaire antérieur net moyen de 220 euros.

Pour ce qui est du RSA, dont

on estime à 1/3 le non recours, son montant de 608 euros par mois pour une personne seule sans enfant correspond à 44 % du Smic net à temps plein. Selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), entre 1990 et 2023, le pouvoir d'achat moyen des bénéficiaires du RSA a augmenté de 9 % tandis que celui des salarié-es payé-es au Smic progressait de 33 %. ATD Quart monde le rappelle « On ne "vit" pas au RSA, on "survit". À peine ». ♦

Valérie Soumaille

Suppression de l'ASS

Le monde syndical, le monde associatif et les partis de gauche dénoncent l'injustice de la suppression de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) par le Premier ministre Gabriel Attal, pour, soi-disant, encourager le retour à l'emploi. Cette mesure, destinée aux personnes au chômage en fin de droits, est critiquée pour ses potentielles conséquences sur les bénéficiaires, notamment en termes de précarité accrue ; les personnes en situation de handicap ne seront pas non plus épargnées. L'objectif non avoué est bien la réalisation des économies budgétaires estimées à un peu plus de 2 milliards d'euros. Le revenu de solidarité active (RSA) se substituerait à l'ASS dans bon nombre de cas, ce qui représentera, par contre, une facture de 3,5 milliards supplémentaires pour l'ensemble des départements.

Manifestations : Mai, oui !

Guerre en Ukraine, massacres à Gaza, austérité, réforme assurance chômage, injustices sociales, catastrophe écologique annoncée, extrême droite aux portes du pouvoir, les raisons de faire du 1^{er} mai une journée de forte mobilisation ne manquent pas.

La FSU est à l'offensive pour initier des actions collectives. Dans l'éducation, en plus d'avoir uni autour d'elle 26 organisations dont SUD, CGT et UNSA dans une tribune pour défendre l'école publique et laïque, elle construit avec l'intersyndicale au complet, en lien avec les parents d'élèves et les organisations lycéennes, une manifestation nationale contre le « choc des savoirs », pour la défense du service public d'éducation, la professionnalité enseignante et pour un véritable « choc des moyens ». Elle amplifie, avec les fédérations de parents et des élu-es, la campagne autour des mesures du « choc des savoirs » : assemblées générales où le projet gouvernemental est décrypté, réunions syndicales et



Un bouquet de manifestations pour ce printemps.

publiques, interpellations des parlementaires. Si la mobilisation est forte dans le 93, elle ambitionne d'amplifier le mouvement au-delà des actions contre les fermetures de classes ou baisse de dotations horaires.

Dans tous les secteurs, les personnels réclament des moyens humains et une revalorisation. Que ce soit chez les personnels sociaux du MEN en lutte depuis plusieurs mois, dont une manifestation historique avec la moitié de la profession dans la rue le 22 mars, les contractuel-les et précaires, les agent-es chargé-es des contrôles en exploitation agricole, les actions souvent unitaires se succèdent. Pour une agriculture respectueuse de l'environnement et de ses travailleuses et travailleurs, la FSU membre du collectif Uni-Terre est partie prenante des actions comme celle des 1 000 banquets populaires lancées le 30 mars. Dans le secteur de la santé, les mesures d'économies imposées

Police(s) municipales, pas nationale

Après une manifestation des policières et policiers municipaux début mars pour une meilleure reconnaissance de leur travail, une hausse des rémunérations et des retraites dans le prolongement d'un mouvement enclenché depuis l'automne dernier, le « Beauveau des polices municipales » vient de s'ouvrir. La doctrine d'emploi des polices municipales est au cœur des discussions. Pour la FSU, il n'est pas question de les transformer en une police nationale à moindre coût. Les policier-es des municipalités ont besoin d'outils supplémentaires pour accomplir plus efficacement leurs missions au quotidien et pas de nouvelles compétences qui les exposeront toujours plus aux risques et à la pénibilité déjà exacerbés. Les polices municipales doivent au contraire affirmer leur rôle d'acteur de proximité de la sécurité, y compris sur le plan de la prévention et de la médiation.

Les retraité-es à nouveau dans la rue

Le 26 mars, à l'appel du groupe des 9 (G9), les retraité-es étaient de nouveau dans la rue, prolongeant ainsi les mobilisations du 24 octobre qui avaient amené le gouvernement à augmenter les pensions de 5,3 % en janvier. Pour les retraité-es ayant subi une perte de 9,1 % de leur pouvoir d'achat depuis 2017, cette augmentation ne peut être considérée comme un cadeau. Alors que le président Macron avait affirmé en 2017 qu'il ne toucherait pas aux retraites et qu'elles seraient préservées, à cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute un assèchement des ressources de la Sécurité sociale, le doublement des franchises médicales et une hausse des participations forfaitaires, des tarifs de plus en plus élevés de complémentaires et une loi grand âge votée le 20 mars qui ne règle rien. Les retraité-es continuent de se mobiliser pour un 100 % Sécu et un grand service public de l'autonomie avec zéro à charge.

se feront une nouvelle fois au détriment des plus pauvres : plus de reste à charge et moins de couverture. La FSU continue d'exiger la revalorisation des pensions, le remboursement par la sécu à 100 %. Enfin la FSU, fortement attachée aux droits et libertés, est engagée dans la préparation des journées contre le racisme le 4 avril et contre l'homophobie le 17 mai puis lors des marches des fiertés. Elle continue de participer aux actions en soutien de Gaza et exige un cessez le feu immédiat. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Débat

Un projet de loi pour la fin de vie

Le président de la République a annoncé la mise en débat d'un projet de loi sur la fin de vie. Ce projet a été présenté en conseil des ministres le 10 avril, et son examen par les parlementaires doit débiter fin mai et s'étalera sur plusieurs mois

Pour le Président, il s'agirait de la réforme sociétale majeure de son second quinquennat. Avant même les premières publications du projet de loi, la ministre de la santé a annoncé un plan de développement des soins palliatifs, de l'ordre d'un milliard d'euros sur dix ans, soit seulement et au mieux 100 millions par an ce qui est largement insuffisant. Selon un rapport de la Cour des comptes de 2023, les besoins ne seraient couverts qu'à hauteur de 50 % (21 départements en sont totalement dépourvus), pour une dépense totale en 2021 de 1,4 Md €. Un milliard étalé sur



Les soins palliatifs ne sont qu'un aspect des problématiques de fin de vie.

dix ans, ne permettrait donc pas de répondre aux besoins, qui de plus auront augmenté en raison du vieillissement de la population. Les soins palliatifs ne sont en outre qu'un aspect des problématiques de fin de vie, et pas qu'une question de moyens. Il s'agit de faire évoluer la légis-

lation pour que les personnes atteintes de maladies graves et incurables puissent choisir, librement, leur fin de vie, dans un cadre hospitalier ou autre, dont leur domicile. L'issue des débats n'est pas certaine dès lors que certains milieux réactionnaires se mobilisent déjà contre toute aide active à mourir. ◆ **Hervé Moreau**

Sainte Soline : l'anniversaire

Le 25 mars 2023, près de 30 000 opposant-es à la méga-bassine de Sainte Soline étaient tenu-es à distance de ce qui était alors un trou par 3 200 gendarmes et leurs armes pour certaines de guerre. Bilan : plus de 200 blessé-es parfois grièvement. Avant, pendant et après cette manifestation, les discours politico-médiatiques ont présenté les manifestant-es comme de violent-es « écoterroristes ». L'initiative « Sainte Soline, un an après » a réuni dans la région du 23 au 31 mars, les sociologues auteurs et autrices de l'ouvrage « avoir 20 ans à Sainte Soline », des observateurs et observatrices de la LDH, des victimes, des médecins, des représentant-es d'organisations présentes ce jour-là, des médias indépendants. L'objectif : produire un contre récit décrivant ce qu'il s'était réellement passé. Une initiative nécessaire et réparatrice.

Nouvelle PAC

Et l'environnement ?

La Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne repose sur deux piliers : les aides directes aux agriculteurs et agricultrices, conditionnées par des pratiques respectueuses de l'environnement, et le soutien au développement rural.

La réforme de la PAC pour 2023-2027, pleinement opérationnelle depuis janvier 2023, avait pour nouveaux objectifs de mieux soutenir les petites exploitations et à renforcer la démarche écologique de l'agriculture, tout en offrant plus de flexibilité aux États

membres pour adapter les mesures aux conditions locales. Pour répondre à la crise agricole, la Commission européenne a fait des propositions pour réviser certaines règles, notamment en assouplissant les obligations liées aux infrastructures agro-écologiques et à la rotation des cultures, suscitant de vives inquiétudes chez les expert-es et ONG. Pour Pierre-Marie Aubert, chercheur spécialiste des politiques agricoles « On peut avoir des discussions sur

les conditions de mise en œuvre, mais supprimer cette obligation, c'est emblématique du fait qu'on se moque de la biodiversité ». Ces changements pourraient affaiblir les acquis environnementaux de la PAC.

La Commission suggère aussi de laisser aux États membres la liberté de définir leurs propres règles sur la couverture des sols, ce qui pourrait réduire l'efficacité de ces mesures dans la lutte contre l'érosion et la pollution. Les

critiques pointent du doigt l'absence d'étude d'impact de ces propositions et craignent une simplification de la PAC qui détricoterait les avancées environnementales. « Le contribuable va finir par se poser la question : pourquoi 58 milliards d'euros vont-ils chaque année à un secteur avec si peu d'exigences environnementales ? », s'interroge Faustine Bas-Defosse, du Bureau européen de l'environnement, plate-forme d'ONG européennes. ◆ **Alain Senée**

Santé, sécurité au travail

Des assises CGT, FSU et Solidaires

Les Assises de la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses, organisées par la CGT, la FSU, Solidaires et nombreuses associations, ont réuni 500 participant-es les 13 et 14 mars à la Bourse du travail à Paris.

Durant ces deux journées, les travaux ont été organisés en quatre grandes thématiques : femmes, santé et travail ; accidents du travail et maladies professionnelles ; travail, santé et environnement ; et souffrance, risques professionnels et action sur l'organisation du travail. Il faut rappeler que tous les ans, en France, on dénombre quelques 700 000 accidents du travail reconnus, 66 000 maladies professionnelles et plus 1 200 décès liés au travail (accidents du travail et de trajet, et maladies professionnelles). Le partage d'informations, de témoignages et d'analyses, vise à renforcer les capacités d'ac-



On dénombre 700 000 accidents du travail par an en France.

tions et les revendications. Ces assises ont débouché sur une feuille de route revendicative qui doit pouvoir être encore débattue, enrichie et portée collectivement. Les participant-es appellent aussi à poursuivre l'action commune, dans un premier temps par des rassemblements le 25 avril prochain, à l'occasion de la journée internationale de la santé et sécurité

au travail, mais aussi au lancement d'une campagne contre les mort-es au travail, et par l'annonce d'une seconde édition en 2025. La clôture des assises par une table ronde réunissant Benoît Teste (FSU), Sophie Binet (CGT) et Muriel Guilbert (Solidaires) montre bien l'engagement des organisations syndicales pour des conditions de travail qui ne mettent pas en danger la vie des travailleuses et travailleurs. ♦ **Hervé Moreau**

Canada-UE

Le Ceta rejeté par le Sénat

L'accord commercial entre l'Union européenne (UE) et le Canada a été rejeté, jeudi 21 mars, par le Sénat

L'Accord économique et commercial global (AECG), plus connu sous son acronyme anglais CETA, conclu par le gouvernement canadien et de la Commission européenne en 2014, avait reçu l'approbation des chef-fes d'État et des député-es en 2017. La plupart des mesures sont depuis entrées en vigueur. Mais son application était provisoire et parcellaire. L'ensemble des Par-

lements nationaux devaient être consultés avant son entrée en vigueur définitive. Or seuls dix-sept sur vingt-sept ont donné leur accord.

En France, après avoir ratifié le CETA à l'Assemblée nationale en 2019, le gouvernement tardait à inscrire le texte au Sénat pour finaliser la procédure parlementaire. Imposé par le groupe communiste utilisant sa niche parlementaire, qui dénonce un texte grâce auquel pourront entrer des produits issus d'un autre modèle sanitaire, qui s'affranchit de toutes

les règles, environnementales et sociales, et fait sauter les mesures protectionnistes, l'examen du texte a eu lieu le 21 mars. À l'issue du vote, le Sénat a rejeté le projet de ratification à une large majorité. Le texte doit à présent retourner à l'Assemblée nationale mais ne sera voté qu'après les élections européennes.

Si une majorité de député-es rejettent le CETA, les États seront alors tenus de mettre fin à l'application provisoire du CETA, et d'enterrer définitivement l'accord. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

JO : manif contre les expulsions des jeunes mineurs

À l'approche des JO, la préfecture de Paris opère un « nettoyage social », délogeant les campements de personnes sans-abris pour les envoyer dans des « lieux d'accueil provisoires » hors d'Île-de-France. L'occupation pendant deux jours du lieu culturel, le 104, par le Collectif des Jeunes du Parc de Belleville qui rassemble des centaines de mineur-es isolé-es sans papier, a permis que 165 places d'hébergement leur soient proposées. Avec le slogan « pas de logement, pas de JO » et le soutien d'habitant-es, associations, organisations syndicales et politiques, ces jeunes poursuivent leur mobilisation pour rester à Paris et obtenir des logements pérennes, mais aussi la création d'un centre de santé dédié, l'accès aux transports gratuits, à l'éducation publique ainsi que l'accès gratuit à la culture.

Sûreté nucléaire

Rejetée il y a un an, la fusion des deux autorités de sûreté nucléaire, l'Autorité de sûreté nucléaire (ANS) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a finalement été votée de justesse par 260 député-es contre 259. Cette fusion, prévue pour janvier 2025, vise à créer une Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASN) pour améliorer la coordination et réduire les délais dans les processus d'expertise et de contrôle, mais suscite des craintes quant à leur désorganisation et leur perte d'indépendance. Les expert-es dénoncent également le manque de transparence et l'affaiblissement de l'IRSN, ainsi que la suppression de la publication des avis d'expertise en amont des décisions, accusant le gouvernement de compromettre la sûreté nucléaire. Cette fusion permet au gouvernement d'avoir les mains libres pour mener à bien son projet du tout nucléaire.

Journée précarité

Environ un cinquième des 5,7 millions d'agent-es de la Fonction publique sont des contractuel·les (21,5 %), dont 55 % sont en CDD, principalement dans les secteurs territorial et hospitalier, avec des taux de précarité atteignant jusqu'à 27 % dans la Fonction publique territoriale. Leur rémunération est en moyenne inférieure de 21 % à celle des agent-es titulaires. Depuis 2011, la part des contractuel·les ne cesse de croître. Les temps non complets et incomplets représentent 21 % des effectifs totaux, montant à 40 % chez les contractuel·les et à 71 % parmi les contrats aidés. Pour dénoncer cette situation, la FSU organisera de façon unitaire le mercredi 5 juin à Paris une rencontre, pour demander un plan de titularisation et de réduction de la précarité, rassemblant des délégations agent-es contractuel·les de tous les secteurs de la Fonction publique.

Jardins d'enfants et instruction

Une loi vient d'être votée permettant la pérennisation des jardins d'enfants. Elle précise que l'instruction obligatoire d'un élève de trois à six ans pourra désormais s'exercer hors d'une école. Il sera désormais possible aux jardins d'enfants, mais également à toute structure recevant un financement public, de remplir les conditions de l'instruction obligatoire dans leurs structures. Elles ne seront pas soumises aux programmes scolaires, ni aux contrôles administratif et pédagogique de l'Éducation nationale, ni aux exigences de recrutement et de formation des professeur-es des écoles. Un tel cadre pourrait offrir des possibilités nouvelles de mise en marché de l'école maternelle produisant ainsi de nouvelles ségrégations sociales.

Réforme de la Fonction publique

Vers un nouveau saccage du statut ?

Dans le cadre de la discussion sur le futur projet de loi Fonction publique, le ministre ne se prive pas de déclarations à l'emporte-pièce dans la presse, affirmant ainsi « *je veux qu'on lève le tabou du licenciement dans la fonction publique* » pour agiter dans l'opinion publique un nouveau poncif managérial contre les fonctionnaires et esquiver l'urgence salariale sur laquelle il ne veut pas répondre.

Ainsi, à peine passée la réunion de présentation des axes de la réforme aux organisations syndicales, le ministre laisse grande ouverte la possibilité d'une profonde modification du statut, un second « saccage » après le précédent de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019. Bien qu'il s'en dédise, somme toute mollement, c'est le principe de séparation du grade et de l'emploi qui est ainsi visé par le ministre. Le statut de la Fonction publique se base en effet



Le statut est à la fois garant de la qualité des services rendus au public et de l'indépendance des agent-es.

sur ce principe qu'un-e fonctionnaire n'est pas titulaire d'un emploi déterminé précisément mais uniquement de son grade qui lui permet d'occuper différents types d'emplois. Revenir dessus mettrait à mal l'équilibre du statut. Pour la FSU, le cadre du statut de la Fonction publique est à

la fois garant de la qualité des services rendus au public et de l'indépendance des agent-es, ainsi protégé-es de l'arbitraire politique.

Pas demandeuse d'une nouvelle loi, elle exige que l'intérêt général, dont la fonction publique est dépositaire, préside aux discussions engagées. ♦

Arnaud Malaisé

Crèches

Financer pour recruter

Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) publié en 2023, avait formulé des recommandations portant notamment sur le financement et la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans les crèches.

C'est à cela que le gouvernement semble vouloir répondre en annonçant début mars un accompagnement financier des employeurs qui accorderaient des augmentations salariales aux professionnel·les de la petite enfance. Cette me-

sure pourrait bénéficier aux salarié-es des crèches financées par la CNAF. Cet accompagnement couvrirait les 2/3 des augmentations, comprises en moyenne entre 100 et 150 euros net par mois. Depuis des années, les professionnel·les déplorent un turn-over important de leurs salarié-es et la difficulté à recruter sur des fonctions mal rémunérées et pénibles. Ces annonces – qui ne concernent que l'accueil collectif – permettront-elles de redonner de l'at-

tractivité à ces métiers ? À la Territoriale (qui emploie 55 % des professionnel·les de la petite enfance) et pour l'ensemble du secteur, la FSU et le collectif « Pas de bébés à la consigne » revendiquent une amélioration du taux d'encadrement (à un adulte pour 5 enfants), l'augmentation d'au moins 10 % des rémunérations, la revalorisation des carrières, ainsi que la mise en place d'un véritable service public de la petite enfance. ♦

Christophe Nouhaud

Remonter l'escalator descendant des carrières

La façon de rendre compte de l'évolution des salaires dans la fonction publique mise en avant dans le débat public par le gouvernement est totalement trompeuse.

Il ne communique quasi-exclusivement que sur l'évolution moyenne de la rémunération des agent-es en poste. Cela lui permet de conclure à une évolution salariale positive et supérieure à l'inflation mais cette évolution n'est que trop rarement due à une revalorisation salariale, de la valeur du point d'indice ou de mesure d'amélioration de la grille de rémunérations. Elle ne reflète finalement que la progression de carrière suite à l'avancement d'échelons ou à un changement de grade. Cette évolution de carrière devrait pourtant reconnaître l'expertise professionnelle et non pas permettre de simplement maintenir le niveau de rémunération face à l'inflation. C'est tout l'enjeu des mobilisations syndicales pour



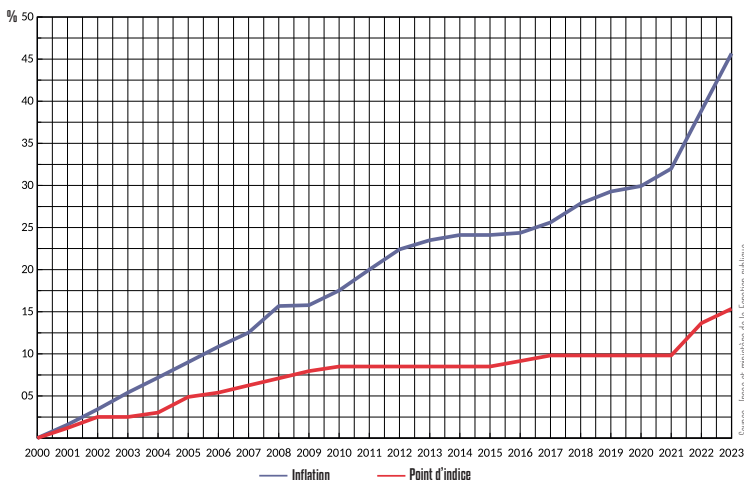
imposer une indexation du point d'indice sur l'inflation afin de préserver une progression salariale tout au long de la carrière synonyme de gain de pouvoir d'achat. La valeur du point d'indice face à l'inflation diminue en effet au fil des ans depuis 2000 et plus particulièrement depuis ces deux dernières années (voir ci-contre). Ainsi, la progression

de carrière des agent-es du public ne sert pour beaucoup qu'à compenser cette prise en compte parcellaire du poids de l'inflation. Cela revient quelque part à remonter un escalator qui descend, le gel du point d'indice puis sa revalorisation en deçà de l'inflation ayant annulé en grande partie l'évolution salariale liée à la carrière des agent-es. 💧 **Arnaud Malaisé**

La loi du salaire au mérite

Une ébauche du futur projet de loi Fonction publique, emplie de poncifs managériaux, vient d'être présentée aux organisations syndicales. Elle entend bien donner des leviers supplémentaires aux hiérarchies locales pour agir sur le déroulement des carrières des agent-es au prétexte de mieux reconnaître financièrement le « mérite » de quelques un-es. Sur quels critères, forcément subjectifs, pourrait se baser cette reconnaissance du mérite individuel ? Hormis des déclarations médiatiques sur la qualité des services publics, qui dépend pour beaucoup des moyens attribués et donc du budget du gouvernement, le ministre reste muet. Le projet entend également relativiser les éléments de comparabilité entre les carrières en supprimant les catégories A, B et C. Plutôt que de revaloriser le point d'indice pour l'ensemble des agent-es du public, le gouvernement préfère ainsi déréguler pour brouiller les repères collectifs.

Évolution comparée de l'inflation et du point d'indice



L'évolution comparée de la valeur du point d'indice et de l'inflation en partant de la même base en 2000 montre un décrochage rapide du niveau des salaires comparé à l'évolution des prix qui s'accroît durant la longue période de gel du point. Ce décrochage s'amplifie par la suite lors de la flambée de l'inflation en 2022 et 2023. La revalorisation de la valeur du point d'indice (3,5 % puis 1,5 % pour ces deux années) est restée bien en deçà de la hausse de l'inflation (5,2 % et 4,9 %). Entre 2000 et 2023 les prix à la consommation ont ainsi augmenté de 46 % alors que le point d'indice n'a progressé que de 15 % durant cette même période... Pour cette année, la Banque de France estime que l'inflation atteindra 2,5 % tandis que le gouvernement envisage de geler à nouveau le point d'indice aggravant ainsi la perte de pouvoir d'achat des agent-es de la Fonction publique.

Collectif Uni-Terre 1 000 banquets

Dans un contexte marqué par les reculs de la France qui suspend le plan Ecophyto suite aux mobilisations du secteur agricole, et de l'Union Européenne dont le Parlement a rejeté la proposition visant à réduire de 50 % l'usage des pesticides en son sein, la Semaine pour les alternatives aux pesticides (SPAP) a eu lieu, comme chaque année depuis 2005, du 20 au 30 mars. Plus de 400 événements (conférences, balades, atelier de jardinage, cuisine ou compostage, spectacles...) ont visé à sensibiliser le plus grand nombre aux effets néfastes des pesticides mais surtout aux alternatives à leur utilisation et à encourager l'adoption de pratiques agricoles plus durables. La clôture de cette semaine a lancé l'action des 1 000 banquets populaires sur tout le territoire.

Revenu d'émancipation jeune

Le conseil départemental de Meurthe et Moselle va expérimenter courant 2024 un revenu d'émancipation jeunes qui permettra aux 18-25 ans ne percevant pas plus de 750 euros par mois de bénéficier d'une aide de 500 euros pendant six mois, renouvelable une fois. À part les revenus et l'âge, aucune condition ne sera exigée contrairement aux dispositifs nationaux existants qui réclament un quota d'heures d'activité ou un projet professionnel. La métropole de Lyon qui a testé un revenu de solidarité jeunes a permis à 2 000 jeunes de se servir de cette aide tremplin, ce coup de pouce financier pour soulager le quotidien, visant à permettre comme le précise Chaynesse Khirouni, présidente du CD 54, de consacrer du temps à développer des projets.

Météo France

Sale temps pour le service public

Depuis l'automne dernier, Météo France, établissement public à caractère administratif, sous tutelle du ministère de la Transition écologique, connaît un mouvement social de grande ampleur, significatif de la résistance des personnels aux politiques libérales à l'œuvre depuis des années.

Préavis de grève renouvelés et assemblées générales se succèdent. En cause, une réorganisation des services de Météo France avec l'utilisation d'Alpha, base de données automatiques qui délivre désormais, hors intervention humaine de météorologues, des prévisions pour le grand public, souvent erronées. Les personnels sont cantonnés aux bulletins de vigilance comme les risques de forts aléas climatiques (tempêtes, inondations, avalanches...). Pour le reste, la fiabilité a disparu : un syndicaliste pointe ainsi ironiquement un bulletin d'Alpha prévoyant une



Préavis de grève renouvelés contre une réorganisation des services de Météo France.

pluie sans verglas avec une température de -3°C... Depuis 2012, les effectifs sont passés de 3 409 ETP (équivalent temps plein) à 2 614 en 2023, et ceci avant les annonces par Gabriel Attal de la nécessité de nouvelles économies budgétaires pour limiter le déficit pu-

blic. Tout ceci se traduit par un certain découragement professionnel parmi les personnels qui se sentent méprisés par le gouvernement, et mis dans l'impossibilité de rendre encore un service de qualité au public : les personnels de Météo France étaient nombreux en grève le 19 mars. ♦

Matthieu Leiritz

Protection de l'enfance

Le 25 avril pour un plan d'urgence

Le collectif Justice des enfants réunissant les principales organisations professionnelles de l'enfance du monde judiciaire et associatif réclamait dans une tribune en mars 2024 la mise en œuvre d'un « plan d'urgence humain et budgétaire » afin de redonner à la protection de l'enfance les moyens de lui permettre d'assurer sa mission.

Les signataires y dénonçaient l'absence de transferts de dotations lors des compétences récupérées par les départements en 2007 et la réduction des

moyens éducatifs des services de l'État notamment la protection judiciaire de la jeunesse. Le collectif déplore que l'État ne respecte pas la réglementation, notamment le décret relatif à l'interdiction d'hébergement hôtelier des appliqués tardivement. Mais, ajoute le collectif, les dispositifs législatifs ne sauraient suffire et de réclamer des moyens humains, financiers et matériels. Ainsi il manque 15 000 infirmières scolaires et des structures adaptées pour ac-

cueillir les enfants placés ainsi que des personnels formés. Des revendications à l'opposé des nouvelles dispositions sur le point d'être mises en place comme le travail d'intérêt général pour les jeunes de moins de 16 ans. Une orientation répressive et un contexte d'explosion du nombre de jeunes incarcérés dans le 93 ont amené la FSU, la CGT et FO à construire une journée de mobilisation le 25 avril. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Un plan d'urgence pour le 93

Une mobilisation tous azimuts bien enracinée en Seine-Saint-Denis

Grève reconduite durant toute la dernière période, appui massif des parents d'élèves, successions de fortes actions médiatiques et symboliques, d'une exposition de l'état du bâti scolaire devant le Conseil régional au déboulé à Bercy pour « aller chercher l'argent »... la Seine-Saint-Denis se mobilise pour exiger à la fois un plan d'urgence dans l'éducation et le refus du « choc des savoirs ». L'aboutissement d'un long processus.

Pour contourner les difficultés d'une approche morcelée, par école ou par établissement, une intersyndicale soudée (FSU, CGT éducation, Sud éducation et CNT) a bâti un questionnaire commun dont se sont fortement emparés des personnels « très réceptifs et sensibles aux inégalités territoriales » explique Karim Bacha, le secrétaire départemental de la FSU 93. En le croisant avec les données publiques existantes montrant l'étendue de la ségrégation spatiale et sociale, l'intersyndicale a chiffré



Le plan d'urgence est chiffré à 358 millions d'euros par la FSU-93.

le plan d'urgence à 358 millions d'euros. Un plan autour de deux axes, le bâti scolaire et les moyens humains notamment pour résorber la pénurie en termes de remplacement, de vie scolaire et de prise en charge des élèves en situation de handicap.

Après l'annonce des mesures du « choc des savoirs », l'intersyndicale a immédiatement couplé leur abandon à ses exi-

gences initiales. « Impossible de demander des moyens dans cette perspective de tri social, au contraire, nous en voulons pour reprendre la main sur le service public d'éducation » explique Karim Bacha.

Les mobilisations se nourrissent depuis de ces deux éléments : le refus du tri social, qui a joué le rôle d'étincelle, et l'exigence d'un plan d'urgence pour construire une école démocratique et émancipatrice. Après un meeting unitaire fin décembre à Saint-Denis réunissant Sophie Binet, Benoît Teste et Simon Duteil pour la CGT, la FSU et Solidaires, dévoilant officiellement le plan d'urgence, la grève nationale du 1^{er} février, extrêmement forte, a lancé la mobilisation locale. Elle a permis de prendre date et de se projeter sur la rentrée des vacances d'hiver avec un mot d'ordre inédit, « Le 93 ne fait pas sa rentrée ». La suite s'est articulée entre reconductions de la grève et actions locales avec une très forte participation des parents d'élèves, impulsées par

De lourdes carences de dotation de l'État

Cinq ans après un premier rapport parlementaire qui pointait déjà les lourdes défaillances de l'État en termes de dotations pour permettre à la Seine-Saint-Denis « d'endiguer les problèmes majeurs auxquels elle est confrontée », un second rapport vient de montrer la persistance de la ségrégation sociale, spatiale et scolaire. Ce département à la population nombreuse, jeune et majoritairement issue de l'immigration subit un taux de pauvreté de 28 %, quasiment deux fois supérieur à la moyenne nationale. Dans l'Éducation, l'indice de position sociale n'est que de 92 contre 102 en moyenne, le plus faible de la France hexagonale et très loin des 126 du département voisin de Paris. Le rapport pointe particulièrement la sous dotation subie par l'école obligée de recourir massivement aux contractuels (8 % dans le premier degré et 13 % dans le second degré) et confrontée à de lourds déficits notamment de remplaçants, d'AESH ou encore de places dans les établissements médico-sociaux.

des assemblées générales de personnels très fournies et popularisées par l'intersyndicale tout en s'intégrant parmi les dates nationales.

Le mouvement s'enracine. Au retour des vacances de printemps, sans réponses du gouvernement, le 93 ne fera toujours pas sa rentrée. ◆

Arnaud Malaisé

Retour sur six premières semaines de mobilisations

Dès le lundi de la rentrée des vacances d'hiver, le ton est donné avec un rassemblement devant le collège Stanislas devenu le symbole de l'école de l'entre-soi social et scolaire. Le 7 mars, 4 500 personnes défilent dans Paris jusque sous les fenêtres de la nouvelle ministre. Le week-end suivant ce sont près de 5 000 personnels et parents, qui, partis de nombreuses villes du département, convergent vers la préfecture de Bobigny. Le 19 mars, un imposant cortège de 5 000 personnes ouvre la manifestation parisienne Fonction publique avant un rassemblement devant Bercy la semaine suivante pour « Aller chercher l'argent ». Tout cela entrecoupé de « Nuits des écoles et des établissements », d'opérations « Écoles et établissements déserts » menées par les parents et de multiples réunions publiques jusqu'à la soirée de soutien aux grévistes avant les vacances de printemps.

FSU : un printemps en congrès

En ce début d'année, plusieurs des 22 syndicats de la FSU ont tenu leur congrès : le SNES (Syndicat national des enseignants de second degré) à La Rochelle, le SNICS (Syndicat national des infirmier-es et conseiller-es de santé) à Vannes, le SNUEP (Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel) à Limoges, et le SNUPDEN (Syndicat national unitaire des personnels de direction de l'Éducation nationale) à Troyes.

Les congrès constituent pour la fédération et ses syndicats nationaux des moments importants de la démocratie interne. Élues par les adhérent-es, réparties selon les territoires et, le cas échéant, entre les différentes tendances, les délégations travaillent et débattent plusieurs jours pour analyser les situations politiques et revendicatives, établir un bilan des actions passées et jeter les bases d'orientation pour les années futures. En présence du secrétaire général, Benoît Teste, et accueillant des délégations de syndicats nationaux de la FSU, d'autres syndicats français ou étrangers, ils sont également parfois le moment de passage de témoin avec de nouvelles équipes dans les secrétariats généraux, comme cela a été le cas au SNICS et au SNUEP. Au-delà des spécificités de chaque organisation, un constat commun a pu aisément se dégager sur la violence, rarement atteinte, des offensives libérales actuelles et sur la menace que représente pour le monde du travail et les services publics la montée de l'extrême droite en France et à l'étranger.

Lycées agricoles

Victoire pour les rémunérations

Après une lutte de six mois menée par les personnels mobilisés par une intersyndicale unie (CGT AGRI, FO EA, SEA UNSA, SNETAP FSU, SUD RT), la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), mandatée par le cabinet ministériel, a finalement renoncé à une règle de gestion imposée depuis la rentrée 2023.

Cette règle visait à modifier le décompte des heures de Face-à-Face Élèves (FFE), entraînant une baisse de rémunération pour certain-es. Malgré l'opposition persistante de l'intersyndicale, le ministère est resté sourd à leurs revendications pendant des mois, conduisant à une grève nationale et trois interpellations directes du ministre pour obtenir satisfaction. Finalement, ont été rétablies les règles de comptabilisation précédentes des temps de service, ce qui représente une victoire pour les personnels mobilisés. Cela signifie que toutes les



La règle visant à modifier le décompte des heures de face à face sera abandonnée.

heures de FFE seront désormais comptabilisées de la même manière pour tou-t-es, annulant toute perte de temps de service pour ceux qui enseignent des volumes de pluridisciplinarité conséquents. Concernant les

semaines de stages collectifs, le taux d'encadrement reste problématique et risque de ne pas atteindre les objectifs initiaux faute de moyens suffisants, ce qui serait préjudiciable à la qualité de l'enseignement : inacceptable pour le SNETAP-FSU. ♦

Alain Seréne

15 mars

Les profs d'EPS en colère

Le 15 mars, le SNEP-FSU a appelé l'ensemble des enseignant-es d'éducation physique et sportive (EPS) à participer à une journée d'action et de grève.

Près de 1 000 professeur-es d'EPS se sont rassemblé-es Place de la République à Paris pour dénoncer toutes les mesures superficielles vantées dans les médias par le gouvernement tel que les 30 minutes d'Activité physique quotidienne (APQ) à l'école primaire ou les 2 heures de sport au collège qui touchent bien

peu d'élèves, qui ne sont pas de l'EPS et affaiblissent celle-ci. Toutes et tous vêtus d'un tee-shirt rouge, haranguaient leur ministre en pratiquant le « Haka », pour obtenir quatre heures d'EPS hebdomadaires, une augmentation significative de la pratique des Activités physiques et sportives ou artistiques (APSA) pour toute la jeunesse sur l'ensemble de la scolarité car l'EPS est bien le seul temps de la pratique obligatoire. Cette journée de mobilisation a été largement

soutenue par un grand nombre de personnalités du monde du sport, de la santé, du champ syndical, du monde politique et des fédérations des parents d'élèves... Le SNEP-FSU a alerté l'opinion sur l'une des conséquences du « choc des savoirs », la suppression du dispositif du « savoir-nager » à de nombreux endroits, qui vise pourtant à faire acquérir à tous les élèves une priorité nationale qui révèle de fortes inégalités sociales. ♦

A.S.

Réforme de la formation initiale

Inadmissible sur le fond et sur la forme

Alors que le dialogue social est à l'arrêt sur le sujet de la réforme de la formation initiale des enseignant-es, CPE et Psy-ÉN, un document a fuité sur les « Écoles normales du XXI^e siècle », confirmé par les annonces du Président d'un concours revu dès 2025 avec un recrutement pendant l'année de la licence, désavouant ainsi la réforme Blanquer.

Cette réforme vise à une reprise en main complète du ministère sur la formation initiale, déqualifiant les métiers, affaiblissant grandement son caractère universitaire, permettant de choisir de façon discrétionnaire les formateurs et formatrices, imposant des contenus de formation pour « formater » les futur-es enseignant-es et mettre ainsi sous contrôle les métiers. Elle est indispensable au gouvernement pour appliquer un « choc des savoirs » faisant fi de toute visée émancipatrice ambitieuse pour l'école.

Dans le premier degré la licence préparatoire au professorat des écoles (PPE) deviendrait quasi la seule voie d'accès au concours. Elle permettrait une dispense des épreuves d'admissibilité, de quoi créer une rup-



La réforme Blanquer avait supprimé les Espé.

ture d'égalité avec les autres candidat-es au concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE). Et les modalités d'accès à la fonction de formateur et formatrice sont opaques. Ce document qui confirme que les concours du professorat auraient bien lieu à

Bac+ 3 affiche la volonté d'attaquer l'unité de la formation des premier et second degrés. La FSU s'oppose à tout décrochage du niveau de qualification pour être titularisé-e, entre les différents degrés et filières d'enseignement.

En outre, comment cette réforme pourrait-elle être mise en place pour la session 2025, alors qu'aucune maquette de licence n'est prête et que les programmes des concours n'ont pas été dévoilés ? Le ministère prétend renforcer l'attractivité, mais avec ce projet la crise de recrutement actuelle risque de s'aggraver. La FSU exige un autre projet de réforme et le respect du dialogue social. Cette quatrième réforme de la formation initiale en quatorze ans ne peut pas être mise en place à la rentrée 2024. ◆

Sandrine Charrier

Assistant-es de service social : une mobilisation historique

Le 22 mars, à l'appel du SNUASFP-FSU et du SNASEN-UNSA, les assistant-es sociales et sociaux (AS) et conseiller-es techniques de service social (CTSS) de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur étaient en grève pour leurs métiers, leurs salaires et leurs conditions de travail. Une mobilisation réussie qui traduit la colère des personnels face à leur invisibilisation.

Les AS demandent le maintien et la valorisation des services sociaux et des personnels sans aucune restructuration en équipe médico-sociale, une création massive de postes dans les trois services sociaux : en faveur des élèves, étudiant-es et personnels, et des interventions possibles dans le premier degré avec un encadrement, des moyens et des formations dédiées.

Les revendications portent également sur les promotions et l'amélioration du déroulé de carrière, sans notion de mérite, et sur les frais de déplacement.

La revalorisation des grilles indiciaires – catégorie A pour les AS et A+ pour les CTSS – est urgente, tout comme l'intégration de leur indemnité (IFSE) à leur traitement. Les AS refusent le salaire au mérite et demandent l'abandon de la proratisation des indemnités REP/REP+. Le SNUASFP-FSU a lancé une interpellation aux parlementaires (à renseigner en deux clics sur son site).

Démissions au CSEN

Trois chercheurs et chercheuse en économie ont quitté le comité scientifique de l'Éducation nationale (CSEN) en désaccord avec le projet de réforme du « choc des savoirs » du ministre Attal. Le départ de Yann Algan, Elise Huillery et Julien Grenet affaiblit partiellement le projet, car certaines mesures sont rejetées par l'expertise scientifique, notamment la mise en place de groupes de niveau et le recours au redoublement. Leur démission soulève des questions sur le rôle de la recherche dans le processus décisionnel politique et met en lumière l'importance de son soutien dans l'élaboration des réformes. Les chercheurs et chercheuse démissionnaires semblent alerter sur des réformes allant à l'encontre des résultats de la recherche et des besoins du terrain.

TRAVAIL ET SYNDICALISME

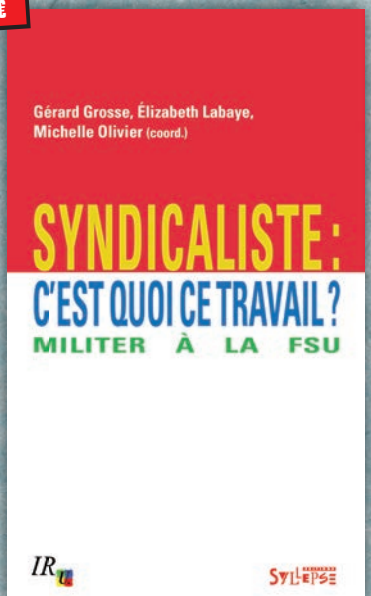


L'activité militante au sein des CHSCT

Un rapport d'enquête sur l'activité des militant-es de la FSU au sein des CHSCT. En donnant la parole aux militant-es et à leurs 10 ans d'expérience de CHSCT, il se veut être une ressource face aux enjeux de santé au travail.

À télécharger gratuitement sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/rapport-chsct-2023/>

3€



Gérard Grosse, Élisabeth Labaye, Michelle Olivier (coord.)

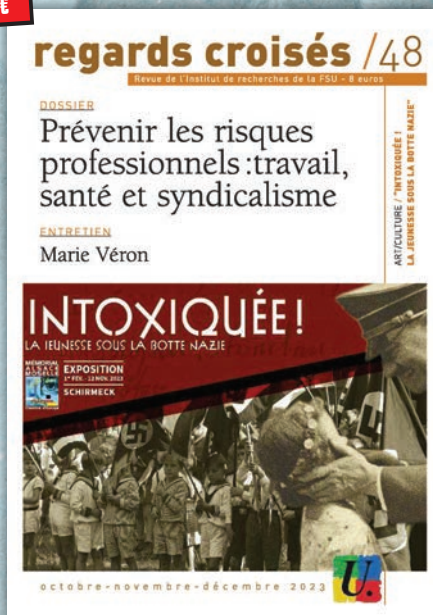
SYNDICALISTE: C'EST QUOI CE TRAVAIL? MILITER À LA FSU

Syndicaliste, c'est quoi ce travail ?

Des militant-es interrogent leur travail pour mieux comprendre ce qui est en jeu dans leurs activités syndicales, ce qu'ils et elles y engagent et ce qu'ils et elles en retirent.

À commander (3,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/produit/syndicaliste-cest-quoi-ce-travail-militer-a-la-fsu/>

7€



Prévenir les risques professionnels : travail, santé et syndicalisme

Regards croisés, décembre 2023

À commander (7,00 €) sur le site de l'Institut de recherches de la FSU : <https://institut.fsu.fr/produit/regards-croises-n48-2/>

L'école face au « choc » du tri social



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée, Valérie Soumalle

En lançant son « choc des savoirs » le gouvernement continue le projet d'école dessiné en 2017 et décuple les inégalités scolaires socialement déterminées.

Le « choc des savoirs » entend bien parachever l'école dessinée depuis 2017 par Jean-Michel Blanquer en décuplant les inégalités scolaires socialement déterminées et en mettant sous tutelle les personnels. Son application signerait la fin du caractère universel du service public d'éducation. Au-delà de la mesure phare exacerbant le tri social via la mise en place de groupes en niveau au collège, l'ensemble de ses mesures forme un tout cohérent visant à stopper toute perspective de démocratisation de l'élévation du niveau de qualification comme

d'acquisition de culture commune. Cette logique de tri, déjà présente avec Parcoursup pour l'accès aux études supérieures, viendrait s'inviter non seulement à la fin du collège avec le couperet du brevet et à la fin du primaire lors de la composition des groupes de niveau mais également tout au long de la scolarité. Dès la maternelle, loin d'un quelconque « choc », les savoirs enseignés seraient appauvris, mécanisés et rythmés par des évaluations standardisées. Ces dernières détermineraient, en plus du niveau du groupe fréquenté par la suite au collège, les aides à apporter aux élèves sur les seules matières

« fondamentales », en dehors de la classe et dans une logique accrue d'individualisation des réponses aux difficultés, entre redoublement et stage de remise à niveau. Les ravages du « *teach to test* » dans les systèmes éducatifs de nombreux pays qui le pratiquent depuis des années sont pourtant largement documentés. Mais ce « choc » fait fi des apports de la recherche hormis celui très orienté, parcellaire et donc très contestable du Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN), où la démission récente de trois chercheurs et chercheuse mettent en lumière le simulacre de consultation scientifique du CSEN sur les mesures envisagées par le gouvernement. En parallèle, la réforme de la formation initiale des enseignant-es s'inscrit dans cette même logique avec une reprise en main complète par le ministère, évinçant les universités, pour former les futur-es enseignant-es et mettre ainsi sous contrôle les métiers. Indispensable prérequis pour appliquer un « choc des savoirs » tournant le dos à toute visée émancipatrice ambitieuse. Pour empêcher ce changement de nature de l'école, une effervescence de mobilisations est en cours depuis le 1^{er} février. Journées de grèves nationales, parfois reconduites localement, pétitions unitaires, actions diverses en lien étroit avec les parents d'élèves entre manifestations et nuits des écoles et des établissements... Le rejet par l'ensemble de la communauté éducative du « choc des savoirs » et de son tri social est bien ancré.

Des groupes de niveau inefficaces et ségrégants



Les textes officiels, parus en mars, précisent que les élèves seront répartis en fonction de « leurs compétences ».

Après l'éclatement du groupe classe au lycée, la réforme « choc des savoirs » au collège prend la même direction en généralisant les groupes de niveau en mathématiques et en français en Sixième et Cinquième dès la rentrée 2024, puis en Quatrième et Troisième dès celle de 2025.

Les textes officiels, parus en mars, précisent que les élèves seront répartis en fonction de « leurs compétences ». Ces groupes de niveau (pas nécessairement allégés) seront donc la norme, et l'enseignement en classe entière l'exception, dix semaines au maximum durant l'année. Pouvant aller jusqu'à plus de 30 élèves, ils sont censés être flexibles, mais dans la réalité ils ne le seront pas.

Les chef-fes d'établissement pourraient se retrouver sous la pression des parents et devoir justifier la composition des groupes de niveau, a priori via l'instauration d'épreuves communes impliquant la nécessité de progressions communes.

Or, alors qu'ils sont présentés comme une réponse aux inégalités

scolaires structurelles, les études en sciences de l'éducation pointent une absence d'effets, voire un effet négatif des groupes de niveau pérennes, et ce pour l'ensemble des élèves. Quant aux groupes flexibles, dit de besoins, ces mêmes études montrent un effet positif mais inférieur à celui de petits groupes hétérogènes engagés dans un travail coopératif. De son côté, le Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO) pointait dans son rapport de 2016 qu'au sein des groupes de niveau, flexibles ou pas, « les objectifs seraient notamment d'autant plus modestes que les élèves sont faibles ».

Ces regroupements d'élèves, sans moyens supplémentaires, vont conduire à la suppression de dispositifs, ou d'heures d'enseignements : suppression d'éventuels groupes en sciences ou en langues vivantes, ou d'enseignements facultatifs comme le latin par exemple, dans nombre d'établissements. Et pour pallier le nombre insuffisant de professeur-es, un recrute-

Que dit précisément la recherche ?

En 2017 le centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO), dans ses travaux sur la différenciation pédagogique, étudiait les regroupements d'élèves et montrait que celui par niveaux « porte clairement préjudice » aux élèves faibles. De plus, ces regroupements « affecte leurs motivations et leurs représentations de la scolarité ». De leur côté les groupes de besoin homogènes doivent répondre à plusieurs critères comme un objectif d'apprentissage très précis et identifié en amont, et non pas une aptitude générale comme par exemple les critères lents/rapides, leur flexibilité et leur limitation dans le temps, devant être largement inférieure au temps passé dans les groupes hétérogènes.

ment massif de contractuel-les est annoncé, ainsi que le recours aux professeur-es retraité-es.

Une première note de service tente de renforcer le poids des chef-fes d'établissement dans la mise en œuvre et entend leur faire jouer un rôle pédagogique ; les risques sont grands d'une annualisation des services des enseignant-es, d'un co-enseignement imposé et d'une flexibilité managériale, de l'intervention de professeur-es des écoles au collège, dans l'accompagnement aux devoirs en Sixième et dans du soutien sur tous les niveaux. Une seconde note de service encourage les détachements des professeurs des écoles en collège pour y enseigner les mathématiques et le français, un mépris pour les métiers et les statuts des enseignant-es.

À rebours de cette logique d'individualisation des apprentissages conduisant à une différenciation des exigences et à des inégalités encore plus marquées dans les apprentissages réalisés, prendre appui sur les ressorts des groupes hétérogènes, en maintenant la même exigence pour toutes et tous, et en renforçant la professionnalité enseignante permettra de lutter résolument contre les inégalités scolaires socialement déterminées. ♦

Course effrénée vers une illusoire individualisation

Pour les élèves en difficulté scolaire, le gouvernement propose de démultiplier les stages de réussite, l'accompagnement personnalisé, le tutorat comme de favoriser le redoublement. Pourtant, les interventions individualisées en dehors de la classe n'ont jamais réussi à faire face aux difficultés scolaires tandis que la recherche a démontré les effets délétères du redoublement.

Les enquêtes internationales telles que Pirls, PISA et TIMSS fournissent des perspectives comparatives sur le redoublement. En France, le taux de retard est de 22 %, bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE de 12 %.

Les résultats mettent en évidence un lien entre le redoublement et les inégalités sociales, renforçant ainsi la ségrégation scolaire. De plus, les études ne montrent pas d'effets bénéfiques du redoublement à long terme sur les performances scolaires des élèves. Cela pourrait avoir au contraire des graves conséquences comme des risques accrus de décrochage scolaire, ainsi que des effets négatifs sur le fonctionnement psychosocial des élèves. Pour le chercheur américain Shane Jimerson, « Si le redoublement était un médicament, il serait interdit, car il n'a pas fait la preuve de ses bénéfices, et s'accompagne régulièrement d'effets secondaires négatifs ».

Depuis les années 2000, les ministres successifs ont introduit de nombreux dispositifs hors de la salle de classe : activité pédagogique complémentaire (APC), stage de remise à niveau pendant les vacances ou autres dispositifs comme les « vacances apprenantes ». Le rapport Galand en 2017 note que les travaux de recherche sur ces sujets n'ont jusqu'ici jamais pu apporter d'indices convergents de l'efficacité ni de l'individualisation, ni de la différenciation pour réduire l'écart entre les élèves en difficulté et les autres.

Pour le sociologue Pierre Merle, « Ce discours conservateur apporte une solution individuelle à un problème structurel. La réussite scolaire ne dépend pas d'un élève en particulier, mais des conditions d'apprentissage tels que le nombre d'élèves par classe et les pédagogies mises en œuvre ».

L'individualisation forcenée poursuivie par le « choc des savoirs » accentuerait ainsi les disparités internes au système éducatif français, contribuant ainsi à une école de plus en plus marquée par la ségrégation, très loin de résoudre les inégalités de réussite selon l'origine sociale. ♦

Depuis les années 2000, les ministres successifs ont introduit de nombreux dispositifs hors de la salle de classe.



La barrière du diplôme du brevet

À partir de 2025, certains élèves seront définitivement stoppés à Bac-3 tandis que les autres seront durement sélectionnés pour leur poursuite d'études vers un Bac+3. En effet, l'obtention du diplôme national du brevet sera indispensable pour accéder au lycée général, technologique et professionnel. Les élèves qui échoueraient à ce brevet ne pourraient pas entrer en classe de Seconde, même lorsque le conseil de classe aura émis un avis favorable. Ces élèves admis en Seconde mais collés au brevet seraient alors contraints d'intégrer une classe « prépa-Seconde », qui regrouperait ainsi dans un établissement tous les élèves ayant des difficultés scolaires les plus importantes.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il ne s'agit pas de fournir une aide à ces élèves, mais d'entraver leur poursuite de scolarité et d'études : le volume horaire hebdomadaire de cours sera inférieur à celui de la classe de troisième et les élèves pourront avoir des profils et des projets différents, venir de Troisième ou d'apprentissage mais n'ayant pas trouvé d'employeur, ou souhaitant être scolarisé en Seconde générale ou professionnelle, ou encore en provenance de dispositifs spécifiques au décrochage scolaire. Le seul point commun sera la difficulté et l'échec scolaire. Ce dispositif de tri scolaire et social à l'entrée du lycée complète le tri déjà effectué à sa sortie par Parcoursup. Ainsi, conçu pour faire croire aux élèves comme aux parents qu'ils ont le choix, Parcoursup a été conçu pour généraliser, dans une très grande opacité, la sélection dans toutes les filières de l'enseignement supérieur, en favorisant de plus en plus les formations payantes du privé qui deviennent plus réputées du fait du sous-investissement de l'État dans le public.

Des savoirs standardisés creusent les inégalités



Ces programmes conforteraient ainsi la restitution plutôt que la compréhension, au détriment des élèves issus des classes populaires.

Après de petites retouches ces dernières années, le gouvernement entend bien réécrire l'intégralité des programmes scolaires dans le cadre du « choc des savoirs » et la poursuite de la logique des politiques éducatives suivies depuis 2017 en standardisant à la fois les apprentissages comme les pratiques enseignantes. Cette double standardisation transformerait profondément le système éducatif, qui privilégierait le formatage en lieu et place d'acquisition de savoirs émancipateurs tout en dépossédant les enseignant-es de leur professionnalité.

Les différentes lettres de saisine du ministère au Conseil supérieur des programmes (CSP) sont sans équivoques sur cette perspective. Et entendent aller vite avec de nouveaux programmes de cycles 1 et 2* dès la rentrée prochaine puis de cycle 3* en septembre 2025 et enfin de cycle 4* l'année suivante. Deux ans pour tout changer.

Les notes d'intention du CSP de révision des programmes de français et de mathématiques en cycles 1 et 2 tracent la perspective d'un parcours type réglé, voire presque minuté, des apprentissages et des enseignements.

Les écarts à ce rythme d'apprentissage standard, liés notamment aux différences de rythmes d'acquisition selon les élèves, renver-

ront désormais à une difficulté considérée comme un échec, voire un trouble ou un handicap. La place de l'erreur, pourtant inhérente aux apprentissages, serait ainsi stigmatisée, participant à une perte de confiance en soi et à une peur de se tromper freinant le tâtonnement et la créativité.

Cette course au programme, voire à la précocité avec l'introduction des fractions et des décimaux dès le CE1 comme du préapprentissage du décodage dès la maternelle, se doublerait d'un contexte d'évaluations permanentes, à minima annuelles, et déterminantes dans la perspective de la composition des groupes de niveau dès l'entrée au collège.

Cette mise en concurrence implique des élèves renforcerait les situations d'échec scolaire, « sanctionnées » par un redoublement rendu plus facile mais toujours aussi inefficace, pour celles et ceux qui n'acquerraient pas dans les temps impartis les savoirs normés attendus pour un élève fictif stéréotypé. Sur les contenus, la mise en conformité des attendus de fin de cycles 1 et 2 avec les items des évaluations nationales déboucherait sur des savoirs de bas niveaux et mécaniques, entre la référence quasi

Vers un socle commun très appauvri

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture serait refondu et organisé autour de 4 grands axes, des « connaissances et compétences fondamentales » en français et en mathématiques, des « compétences psychosociales » et des « repères de culture générale ». Certaines disciplines sortent ainsi du socle commun, n'étant plus considérées comme indispensables à son acquisition. Pour « compenser » cet appauvrissement à venir, suite à une focalisation obstinée sur les prétendus fondamentaux, un domaine de culture générale, fourre-tout serait créé. Une culture générale détachée des disciplines, elle – même qui risque fort de ressembler à un « smic » culturel restreint à quelques éléments de patrimoine réducteurs et contestables. Il s'agirait bien d'un socle réduit à un minimum pour toutes et tous, proche de la philosophie de celui de la loi Fillon de 2005.

unique au manuel de la méthode de Singapour en mathématiques qui promeut un apprentissage du type « j'apprends, j'applique » et la priorité à la course au décodage en lecture avec la fluence.

Deux exemples loin d'une recherche collective au sein de la classe de diverses méthodes de résolution, d'interprétations, de confrontations et de constructions partagées. Sans compter que tous les élèves n'auront pas les mêmes possibilités de compléter ces compétences mécaniques. Ces programmes conforteraient ainsi la restitution plutôt que la compréhension, au détriment des élèves issus des classes populaires qui se projettent plus facilement sur ce type de conception « traditionnelle » de l'école. Plutôt que de travailler à déconstruire les malentendus sur les attentes de l'école, le ministère entend en changer ses attendus, conduisant à un nouveau renforcement des inégalités. ♦

* : cycles 1 et 2 : de la petite section au CE2 ;
cycle 3 : du CMI à la Sixième ;
cycle 4 : de la Cinquième à la Troisième.

Pilotage par les évaluations

Par une mise au pas des élèves comme des enseignant-es, le gouvernement s'engage dans une standardisation profonde de l'école. Méthodes imposées et pilotage par les évaluations deviennent des outils pour imposer un nouveau modèle d'enseignement qui renonce au « toutes et tous capables ».

Le « choc des savoirs » prévoit en effet une généralisation des évaluations standardisées du CP à la Seconde. Le pilotage « pédagogique » devant accompagner cette généralisation relèvera d'un conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) tout juste créé. Sa mission : piloter la priorité donnée aux « fondamentaux » en se fondant sur l'analyse des résultats aux évaluations nationales et préconiser outils supports et démarches et de pratiques « efficaces ». Pour diffuser ces « bonnes pratiques » et améliorer les résultats, le CASF s'appuie sur les visites des Inspecteurs ou Inspectrices de l'Éducation nationale (IEN) et des Inspecteurs ou Inspectrices pédagogiques de région (IPR) dans les classes. Ainsi les IEN sont invités à définir leur action en exigeant des adaptations aux résultats et les enseignant-es à utiliser les guides ministériels. Loin d'être au service des apprentissages, cette évaluation imposée des élèves est l'outil d'un pilotage qui dépossède les acteurs et actrices de terrain de leur pouvoir d'agir. Si l'activité d'évaluation est importante pour savoir où en sont les élèves pour les aider dans leurs apprentissages, la multiplication des évaluations normatives comme moyen de pilotage du système éducatif ne poursuit pas cet objectif mais bien celui d'un contrôle des pratiques enseignantes et du tri des élèves.

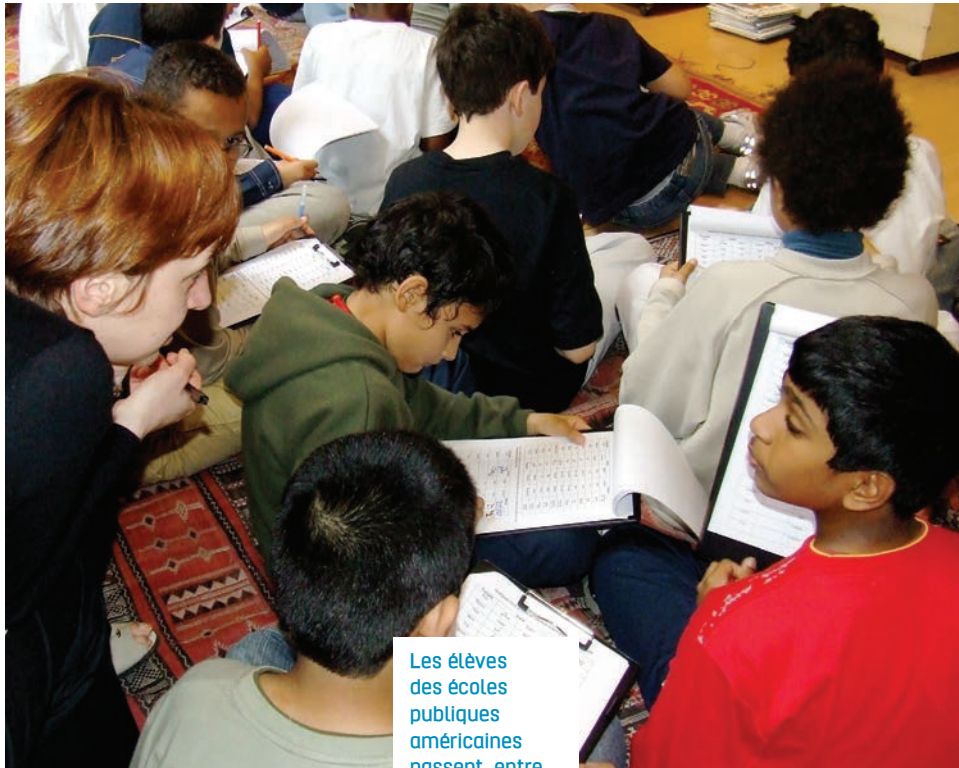
Un cadre était déjà explicité dans les notes 2018 de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) portant sur les évaluations de CP et CE1. Le modèle d'enseignement est donné : il s'agit de conduire les évaluations en début d'année, l'objectif étant de « déterminer comment accompagner au mieux un élève... Ce dis-

positif s'inscrit dans une stratégie appelée « réponse à l'intervention » ». Ce dispositif issu du courant de l'éducation fondée sur les données probantes, très développé dans les pays anglo-saxons, s'appuie sur un enseignement construit à partir d'expériences, où le repérage des élèves est fait lors d'évaluations régulières suivies d'entraînements intensifs sur des compétences isolées hors du groupe classe. Ce type de gestion aura des conséquences négatives sur le métier enseignant, comme l'a démontré le chercheur Christian Maroy au Québec dans un bilan : obsession de l'efficacité, culture du résultat, diminution de l'autonomie professionnelle, négation de l'expertise. Mais aussi sur les élèves avec une individualisation apprentissages qui nie leur dimension sociale et leurs dynamiques collectives, faisant porter toute la responsabilité de l'échec ou de la réussite sur l'individu. C'est aussi une façon de justifier la transformation des apprentissages en protocoles à appliquer, déposant les enseignant-es de leur pouvoir d'analyse et d'action. ♦

Le « choc des savoirs » prévoit une généralisation des évaluations standardisées du CP à la Seconde, le pilotage « pédagogique » devant accompagner cette généralisation.



Les effets néfastes du « *teach to test* »



Les élèves des écoles publiques américaines passent, entre 8 et 17 ans, des tests annuels de lecture et de mathématiques.

© THEHUBS / ANSA

Les évaluations standardisées poussent à transformer les enseignements jusqu'à ne travailler que les compétences concernées : c'est la définition du « *Teach for test* ». Elles se sont imposées dans les années 1960 et 1970 au Royaume-Uni, en Irlande, en Suède et aux États-Unis où elles ont explosé dans les années 2000. Depuis la loi *No Child Left Behind* adoptée en 2001 sous la présidence Bush, les élèves des écoles publiques américaines passent, entre 8 et 17 ans, des tests annuels de lecture et de mathématiques. L'objectif avancé est celui de la transparence et du soutien des élèves issus de milieux défavorisés et à besoins éducatifs particuliers pour garantir l'égal accès de toutes et tous à une éducation de qualité.

Le programme fédéral *Race to the top*, présenté par le Président Obama en 2009, lie les financements fédéraux reçus par les États, les rémunérations des enseignant-es et la pérennité des écoles et établissements scolaires aux résultats des élèves aux tests. Il prévoit ainsi que les établissements scolaires les moins performants fassent l'objet

d'une restructuration, allant du changement de l'équipe pédagogique et de sa direction jusqu'à la fermeture complète de l'établissement.

Une vaste enquête menée en 2022 auprès des 3,2 millions membres de la National Education Association (première organisation syndicale

des États-Unis) montre que près de 90 % souhaitent que soit abandonnée la dépendance aux évaluations standardisées. Celles-ci entraînent en effet l'érosion de l'autonomie et de la capacité à stimuler l'apprentissage des élèves et la déprofessionnalisation d'un corps enseignant démotivé car dessaisi de l'acte d'évaluer, partie intégrante du métier. Elles ont par ailleurs des effets pervers du fait du poids des résultats des élèves dans la rémunération et l'affectation des enseignant-es comme la mise à l'écart des élèves le plus en difficultés et la mise en œuvre de stratégies de contournement, comme le bachotage ou le non-respect des consignes de passation. Sont aussi dénoncés la tendance à la réduction du curriculum scolaire (les disciplines concernées étant privilégiées au détriment des autres) et le renforcement des inégalités sociales dans l'accès aux savoirs et à une culture partagée lié à cet appauvrissement des enseignements.

Des États ou villes font aujourd'hui marche arrière, s'éloignent des évaluations de performance basées sur les tests pour confier aux enseignant-es le soin de créer des évaluations formatives mieux adaptées pour stimuler l'apprentissage des élèves. ♦

Alixé Rivière (FCPE 93) : « Les enfants des classes populaires paieront encore le prix fort. »

Comment percevez-vous le choc des savoirs ?

Nous sommes consternés. C'est la suppression du collège unique et un retour à avant 1970. Alors que les exigences technologiques augmentent, ce gouvernement propose de moins instruire les élèves. Avec l'exigence du brevet pour entrer en seconde ce sont 20 % d'élèves qui seraient lâchés. Ce sont encore les enfants des classes populaires qui paieront le prix fort avec les groupes de niveau. Sur cette mesure nous comptons sur la résistance civique des professeurs.

Comment poursuivre la mobilisation ?

Dans le 93, parents, élèves, professeurs, élus et organisations syndicales agissons ensemble. Les assemblées générales qui réunissent toujours autant de monde permettent de décrypter la communication mensongère très affûtée du gouvernement. Les modes d'actions sont nombreux : carte postale au président, rubans sur grilles des établissements, manifestations convergentes avec soutien de la population. Les élus, très sollicités, s'impliquent. À l'échelon nationale, les fédérations FCPE diffusent les questionnaires des organisations syndicales afin de faire remonter les besoins. Ça prend dans le 35, le 44, le 28 et nous comptons sur un effet boule de neige.

Philippe Meirieu : « Une grave remise en cause de l'évolution profonde de notre système scolaire vers plus de démocratisation » »

Philippe Meirieu est professeur honoraire en sciences de l'éducation, auteur de *Qui veut encore des professeurs ?* paru en 2023 au Seuil

Comment jugez-vous ce qui est en train de se passer aujourd'hui avec le « choc des savoirs » ?

Je suis choqué car ces mesures, prises au nom du « bon sens », sans aucune véritable concertation avec les organisations professionnelles ni réflexion sérieuse à partir des résultats de la recherche, remettent gravement en cause l'évolution profonde et sur le long terme de notre système scolaire vers plus de démocratisation... une évolution engagée après la Première Guerre mondiale, poursuivie par Jean Zay, incarnée par le plan Langevin-Wallon et que la Réforme Haby en 1975 avait tenté de poursuivre. Évolution stoppée brutalement par la remise en cause du « collège unique », une décision qui semble relever d'un caprice ministériel mais qui s'inscrit, en réalité, dans une logique politicienne que Xavier Pons nomme le « populisme éducatif ». On prétend « restaurer l'autorité » et « relever le niveau » en ne brandissant que la sanction, la sélection et l'exclusion. On se revendique de « l'obligation de résultat » pour s'exonérer de la véritable obligation de la République qui est « l'obligation de moyens ». On transforme les objectifs de l'école en préalables à la réussite scolaire de telle manière que seuls les élèves déjà bien préparés et parfaitement motivés puissent tirer leur épingle du jeu... Et tout cela sans passer par le Parlement. C'est un changement d'orientation radical qui s'effectue en dehors de toute procédure démocratique.

En quoi toutes les mesures du « choc des savoirs » qui apparaissent disparates forment un tout cohérent ?

D'abord parce qu'elles renvoient à une conception proprement réactionnaire de l'éducation : au lieu de parier, comme y invitaient les

Lumières, sur l'éducabilité de toutes et tous et de mettre en œuvre tous les moyens pour cela, elles trient les élèves par la mise en place, dès la Sixième et avant même de leur avoir permis de découvrir les savoirs scolaires enseignés au collège, de groupes de niveau, dont on connaît le caractère enfermant et ségrégatif. Et ce processus d'assignation sera encore renforcé par le fait que les élèves les plus en difficulté risquent d'être privés d'une partie de leurs vacances et de certaines disciplines comme les arts plastiques, la musique ou l'histoire-géographie. Il y a aussi le nouveau statut du Diplôme national du Brevet qui conditionne désormais le passage en Seconde, le retour des redoublements qui risquent d'être massifs, la suppression des correctifs académiques aux examens, etc. Tout cela est en parfaite cohérence avec une vision traditionnelle de la droite et de l'extrême droite qui, au nom d'un pessimisme anthropologique radical, fait de la sanction et de la répression la seule manière de mettre au travail des humains « naturellement enclins à la flânerie », comme disait Taylor, l'inventeur de « l'organisation rationnelle du travail ». Plus question de travailler en amont et de développer toutes les formes de prévention ou d'accompagnement social des personnes les plus défavorisées : on ne les fait avancer qu'« à la baguette » ! Plus question de chercher comment améliorer les conditions de travail au quotidien de celles et ceux qui s'investissent auprès d'elles : ce n'est plus la priorité ! Il ne s'agit plus d'ennoblir les humains et de leur donner les moyens de mieux faire, il s'agit de les mettre au pas !

En quoi est-ce un renoncement au service public d'éducation ?

Un véritable service public d'édu-



« Au lieu de parier sur l'éducabilité de toutes et tous et de mettre en œuvre tous les moyens pour cela, les mesures du choc des savoirs trient les élèves. »

cation devrait s'obliger à « donner plus et mieux à ceux qui ont moins ». Il doit être une institution adossée à des valeurs : l'émancipation de chacun et la solidarité entre toutes et tous. Or, voilà que nous basculons clairement dans une logique marchande avec des évaluations couperets qui vont encourager les comportements clientélistes des parents, avec une mise en concurrence prématurée des élèves qui va privilégier les « héritiers » et une course aux résultats quantifiables et comparables qui va faire oublier les finalités essentielles de l'École en termes de citoyenneté... Et puis, il y a aussi, là derrière, une conception préoccupante du métier d'enseignant : des manuels labellisés (cela n'était arrivé depuis Jules Ferry que sous le gouvernement de Vichy), des programmes avec des progressions imposées de manière très technocratique qui ravalent le professeur à un rang de simple exécutant... Et une vision particulièrement démagogique de ses aspirations : on lui redonne du pouvoir sur les redoublements alors qu'il est en quête d'une véritable autorité pédagogique et d'une reconnaissance salariale et sociale qui lui fait cruellement défaut. Cela ressemble vraiment à du mépris ! ♦

Media

L'information Bolloré

Avec ses dernières acquisitions dans l'édition, le milliardaire breton achève la construction de son empire médiatique qui, déjà, dévoile ses tendances très idéologiques.

Auditionné le 13 mars dernier par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, Vincent Bolloré explique « [avoir] eu la chance de naître dans une famille catholique, bretonne, riche et célèbre » et avoir diversifié les secteurs d'activité de l'entreprise familiale « pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ».

Aux secteurs du papier, du transport et de la logistique s'ajoute ainsi au début des années 2000, celui des médias, puis de l'édition. Aujourd'hui, Vincent Bolloré est à la tête d'un des groupes médiatiques les plus puissants de France. Après avoir pris au sein de Vivendi la tête du groupe publicitaire Havas, puis celle du groupe Canal et de la chaîne I-télé (qui deviendra CNews en 2017), il rachète en 2021 Prisma médias comprenant

des magazines comme *Géo*, *Voici*, *Ça m'intéresse* ou *Capital* avant de prendre le contrôle, la même année, du groupe Lagardère détenteur d'Europe 1, du Journal du Dimanche (JDD), Paris Match (revendu depuis à Bernard Arnaud) et du groupe Hachette, numéro trois mondial de l'édition.

Interventionnisme

Bien qu'il se défende d'intervenir sur les contenus, Vincent Bolloré avait, juste avant de devenir patron de Canal+, demandé et obtenu la déprogrammation d'un documentaire consacré à l'évasion fiscale mettant en cause son ami Michel Lucas, patron du Crédit mutuel. Même s'il déclare ne pas en avoir le pouvoir, son arrivée est marquée par le changement des équipes et des directions. Suppression des Guignols de l'info, du Zapping ou de l'investigation de Canal+, éviction du directeur des rédactions du JDD et de *Paris Match*, nomination comme chef du service politique à Europe 1 ou direc-



teur du JDD, de responsables du journal d'extrême droite *Valeurs Actuelle*, ou du *Point*, arrivée du présentateur de CNews Pascal Praud sur Europe 1 dont une émission a conduit Jean-Luc Hees, ancien PDG de radio France, à démissionner du comité d'éthique de la station un mois après y avoir

été nommé. « C'est en mettant des fidèles qu'il fait sa ligne », explique Raphaël Garrigos du média *Les Jours*.

« Les gens déloyaux s'en vont »

Les équipes des médias intégrés dans l'empire Bolloré savent donc ce que signifie leur rattachement à celui-ci et la Société de journalistes (SDJ) fait systématiquement part de sa vive inquiétude quant au risque de départ de nombre d'entre elles et eux. Mais le départ de l'ensemble d'une rédaction ne fait pas peur à Vincent Bolloré qui expliquait au Comité d'Entreprise de Canal en 2015 qu'« une peu de terreur fait bouger les gens » et que « l'équipe de Vivendi est là pour travailler, elle n'est pas impressionnable, et les gens déloyaux s'en vont » ajoutant que « la compétence est importante mais la loyauté [...] est plus importante encore ». Celles et ceux qui y dérogent se voient effectivement systé-

Dans l'édition aussi



En achetant la totalité du groupe Lagardère, Vincent Bolloré a pris possession du groupe Hachette, qui contient les plus importantes maisons d'éditions françaises : Grasset, Fayard, Stock, Calmann-Levy, Le Livre de poche, Larousse, Hatier. Après le conditionnement des médias de la sphère Bolloré, les éditeurs et éditrices sont inquiètes de celui du monde du livre. Lise Boëll ancienne directrice de Plon et éditrice historique d'Eric Zemmour arrive à la tête de la petite maison d'édition Mazarine rattachée à Fayard. Elle amène avec elle des fidèles comme Philippe de Villiers et aurait aussi obtenu le manuscrit du premier livre du président du Rassemblement national (RN) Jordan Bardella, à paraître après les élections européennes. À la tête des éditions Plon, elle avait promu plusieurs figures de CNews et publié un nombre incalculable d'ouvrages fustigeant le « wokisme ».



Pascal Praud, éditorialiste de CNews, pris dans une polémique après un parallèle entre les punaises de lit et l'immigration qui lui a valu une « mise en garde » de l'Arcom mais a fait le buzz.

matiquement poursuivies en justice. C'est le cas par exemple de l'ex-rédacteur en chef adjoint de l'investigation à Canal, pour avoir témoigné en octobre 2021 dans un film de Reporters sans Frontière, ou pour Nicolas Vescovacci, coauteur du livre *Vincent Tout Puissant* sorti en 2018 chez JC Lattès.

Une vision du monde assumée

Dans la galaxie Bolloré, la ligne éditoriale penche plus sur les sujets polémiques qui font de l'Audimat que sur l'information qui passe au second plan. Il faut avant tout présenter une vision du pays. Une France où, forcément « tu ne peux plus sortir dans la rue sans risquer ta vie » (Pascal Praud).

« Homophobe, antivax et climatocéphalique : le grand chelem

de CNews » titrait *Télérama* en 2021 dans un article qui montrait également l'obsession sur les migrant-es, là encore avec des « si » et des amalgames qui noient le débat. « Si vous faites un sondage, les gens vont vous dire : "Moi, ma principale préoccupation, c'est l'insécurité, c'est la crise migratoire..." Est-ce qu'on met en place des politiques sur ces questions ? Est-ce qu'on a consulté les Français sur les éoliennes ? ».

Les présentateurs et présentatrices se sont fait une spécialité des petites phrases non informatives comme une provocation envers des ami-es. Le réchauffement climatique ne peut plus être nié, mais discuté oui. Pascal Praud encore : « le réchauffement climatique alors qu'il fait -3° dans les Yvelines ? Donc bon hein... ».

À ce jeu, les journalistes dérapent. L'Arcom a plusieurs fois sanctionné l'émission de Cyril Hanouna. Le gendarme du

Concentration des médias

L'attribution des fréquences des services de télévision est régie par des critères définis par la loi du 30 septembre 1986. Après avoir étudié les dossiers de candidatures et auditionné les candidats, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) délivre les autorisations d'émettre aux télévisions privées diffusées par voie hertzienne (TNT) pour une durée maximale de 10 ans.

En 2025, 15 services parmi lesquels ceux du groupe Bolloré verront leur autorisation de diffuser arriver à échéance. Parmi les critères exigés, l'Arcom observe les dispositions envisagées en vue de garantir l'honnêteté de l'information et son indépendance à l'égard des intérêts économiques des actionnaires mais aussi le respect de la dignité humaine, la sauvegarde de l'ordre public, la lutte contre les discriminations et le caractère pluraliste de l'expression de courants de pensée et d'opinion. Devant l'ampleur du détournement des règles notamment par CNews, le Conseil d'État a étendu cette notion de pluralisme à « l'ensemble des participants aux programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités ».

Mais la loi anti-trust n'empêche pas de cumuler radio, tv, livres et magazines. Aujourd'hui rien ne protège la démocratie du danger d'une concentration des médias.

C'est ainsi qu'en 2022, la chaîne a contribué à faire grimper la notoriété d'Éric Zemmour candidat à l'élection présidentielle.

« Mon rôle est de faire venir des talents. Il était connu et vendait des livres » a expliqué Vincent Bolloré.

Son influence prend également de l'ampleur dans le secteur de l'édition avec l'acquisition d'Hachette, son secteur de l'édition scolaire et ses maisons d'édition comme Fayard, Grasset, Lattès, Stock, le livre de poche (voir ci-contre).

PAF a infligé 7,5 millions d'euros d'amende et rédigé de nombreux avertissements qui en disent long sur les mœurs de la sphère Bolloré.

Les « dérapages », un système gagnant ?

Lors du meurtre de la jeune Lola, l'animateur « a tenu de façon répétée des propos relatifs tant aux conditions dans lesquelles le procès de la personne mise en examen devait se tenir [...] qu'à son profil psychologique » appelant « à des procès expéditifs » a jugé la Haute autorité (remplacée depuis par l'Arcom) « l'animateur a pu longuement exprimer son opinion sans qu'une contradiction rapide et efficace lui soit opposée, méconnaissant l'obligation de respecter l'expression des différents points de vue à l'antenne sur un sujet prêtant à controverse ».

L'insulte n'est bien sûr pas

loin. Louis Boyard, député de la France insoumise est un de ceux qui en a fait les frais pour avoir critiqué Vincent Bolloré. Cyril Hanouna, par la suite condamné pour ces faits, lui a jeté en direct : « bouffon », « tocard », « ferme ta gueule », « allez, barre-toi ».

Pour l'universitaire Stéphane Encel, interrogé par *Télérama*, il ne s'agit en fait pas de dérapages, « cela correspond à un vrai système », une spirale où l'insulteur est toujours gagnant : « Les critiques alimentent le système Hanouna. Plus elles émanent de personnes influentes, plus ça le crédibilise, et plus ça clive la société ».

Ainsi la polémique remplace l'information, l'ironie décrédibilise les faits, l'uniformité des intervenant-es efface la différence des points de vue. Et, oserait-on dire, toute différence. ♦

Valérie Soumaille

Douglas Kennedy en masterclass

C'est un des écrivains les plus lus au monde. Douglas Kennedy présidait cette année le jury du Panorama International du festival Séries Mania, et en a profité pour donner une masterclass, éclairant sur les rapports entre écriture et écran.

Admirateur de Hitchcock et son travail sur la condition humaine, il a d'abord souligné « *derrière toutes les histoires humaines, il y a toujours un problème* », ajoutant que le rôle du romancier est de l'exposer et de le résoudre. Citant l'écrivain britannique Somerset Maugham, « *Il y a seulement trois règles pour écrire un roman. Malheureusement, personne ne les connaît* », Douglas Kennedy a insisté sur le processus de création : « *toujours douter, sinon on n'est pas artiste* ».

À propos des séries, l'écrivain a rappelé l'évolution spectaculaire de ces 20 dernières années, notant par exemple que des réalisateurs comme Fincher et Scorsese n'y auraient jamais participé auparavant. Il a également fait un parallèle avec les grands romans du XIX^e siècle qui sortaient sous un format de feuillets, précisant que la seule différence est qu'à l'époque, on ne pouvait pas les « binge » (anglicisme désignant le fait de regarder plusieurs épisodes d'une série d'affilée).

S'il n'envisage pas encore d'écrire sur le Covid, car ses répercussions ne sont pas encore connues, l'auteur, qui n'a pas pour habitude de parler de ses projets en cours, a confié qu'un nouveau livre sortirait juste à temps pour les élections américaines, le 5 novembre 2024. Après avoir fui son pays de naissance pendant des années, Douglas Kennedy y vit de nouveau, mais selon les résultats des prochaines élections, il a prévenu : « *J'ai un passeport irlandais !* ».

Elisabeth Pan



Aix en BD

C'est la vingtième édition pour les Rencontres du 9^e art d'Aix-en-Provence qui, pendant près de deux mois, du 6 avril au 25 mai, poursuivent leur quête de la bande dessinée sous toutes ses formes et dans ses liens avec les autres arts. Une quarantaine d'artistes dédicacent leurs albums, exposent leurs dessins, animent des ateliers gratuits et participent à des débats au cœur du Village Graphique géant.

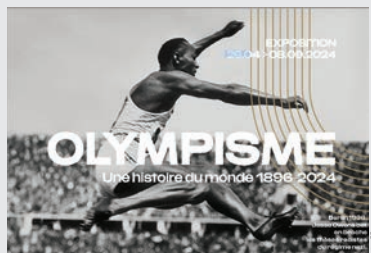


Le paralympisme au Panthéon

Les jeux paralympiques se tiennent à Paris après les JO, du 28 août au 8 septembre. Le Centre des monuments nationaux (CMN) a décidé de « *mettre en lumière l'histoire d'un combat pour l'émancipation et l'égalité* ». Une histoire peu connue. On y apprendra ainsi l'initiative du docteur Ludwig Guttmann en 1948 pour les JO de Londres, première démarche pour le paralympisme dont les premiers Jeux datent de 1960. Le CMN a choisi tout naturellement le Panthéon, au cœur de Paris, où repose Louis Braille, inventeur de l'écriture tactile.



Olympisme, une histoire du monde



C'est la nouvelle exposition du musée national de l'histoire de l'Immigration du Palais de la Porte dorée. Elle donne à voir l'envers des jeux à travers 33 olympiades et plus d'un siècle d'histoire sociale et politique. Seule exposition de cette ampleur en France, *Olympisme, une histoire du monde* (1896-2024) donne le récit de 130 ans d'olympiades, avec les destins d'athlètes et des moments marquants depuis la création des olympiades. À partir du 26 avril.

Environnement et infertilité

Les MESNOGRAPHIES, festival photo créé par Claire Pathé, membre du comité artistique du Collectif Fetart, s'installe aux Mesnuls (78) du 1^{er} juin au 14 juillet dans le grand parc municipal. Y sera exposée une sélection d'images de photographes ayant répondu à l'appel à candidature : l'infertilité, l'environnement et écologie pour cette 4^e édition.

Chaque année le festival dédie un focus en lien avec la cause des femmes. Cette année, a été choisi le travail de Floriane de Lassée sur le désir d'enfant et les moyens de l'accomplir lorsque la nature boude. Les travaux des élèves du lycée Jean Monnet à La Queue-lez-Yvelines, qui ont choisi de travailler sur *Comment grandir dans le monde de demain ?* sont exposés au festival.



Le dessin, c'est Amiens

Le Frac Picardie a bâti sa collection autour du dessin contemporain. C'est la plus importante en France et sans doute en Europe. Jusqu'au 1^{er} juin, y sont exposés trois artistes dont les travaux témoignent de la belle diversité du dessin



d'aujourd'hui. D'abord Camille Chastang dont l'exposition *Memorandum*, aménagée dans les trois vitrines du cloître, raconte en papier peint, dessins, carnets écrits et dessinés, son processus créatif de l'intime. Ensuite, David Prudhomme a été invité à revisiter *La danse macabre*. Il le fait en collaborations, poétique avec Laurent Gaudé, musicale avec Albin de la Simone. Tout commence avec la reproduction en très grand format de la première (connue) *Danse macabre* dessinée il y a exactement trois cents ans. Suivent des scènes diverses qui revisitent le thème où des squelettes prennent avec humour et poésie la pose des vivants. Autour d'un sujet tragique et sacré, Prudhomme propose une œuvre totale impliquant le regard, l'écoute et le sens.

Enfin, le travail de l'Iranienne Elika Edayat se découvre dans une boîte noire où la projection de courtes vidéos, passées en boucle, offre un aperçu nourri des sujets politiques et de société qui suscitent la main de cette artiste virtuose dont l'animation est le langage de prédilection.

Printemps des Comédiens : du Chili à l'Afghanistan

Le Printemps des Comédiens, qui ouvre à Montpellier la saison des festivals d'arts vivants, offre une programmation cosmopolite et très ancrée dans la réalité. Du 30 mai au 21 juin.

C'est donc le 30 mai à 19 heures qu'il ouvrira dans le magnifique Domaine d'O, devenu Cité européenne du théâtre. Son directeur, Jean Varela, a composé une programmation qui donne à la fois à voir le théâtre de plusieurs pays et fait place, à travers les créations des talents français, aux questions de notre temps.

Deux grands moments autour de Tchekhov en ouverture : *Gaviota (La Mouette)* mise en scène par l'Argentin Guillermo Cacace, une pièce jouée uniquement par des femmes dans une atmosphère toute latine, et *Sur l'autre rive*, un *Platonov* revisité par Cyril Teste, fondateur du Collectif MxM qui mêle la vidéo en direct au jeu des acteurs et actrices.

Ces deux belles créations sont suivies d'une pléiade d'autres spectacles alléchants, signés par les grands noms du théâtre contemporain. Jean-François Sivadier s'attaque à la tragédie grecque avec *Portrait de famille*, une histoire des *Atrides*, Georges Lavaudant à Peter Handke avec *Le malheur indifférent*. Wadji Mouawad revient, avec *Journée de noces chez les Cromagnons*, sur la guerre civile du Liban vécue par l'auteur. Joël Pommerat revisite *Marius* de Pagnol. Jean Bellorini, directeur du TNP de Villeurbanne, donne *Les Messagères* d'après Antigone de Sophocle avec les neuf comédiennes de l'Afghan Girls Theater Group, réfugiées dans le plus grand dénuement en août 2021 à Paris.

Un festival cosmopolite

Grand homme de théâtre polonais, Krystian Lupa présente en première en France sa dernière pièce *Balcons - Chants d'amour*, écrite d'après l'autobiographie fictive du prix Nobel John Maxwell Coetzee, et *La Maison de Bernarda Alba* de Federico Garcia Lorca.

La phénoménale Emma Dante produit *Re Chicchinella*, un conte sur une poule aux œufs d'or qui dévore peu à peu le Roi Poule, comme seul savait écrire l'écrivain napolitain de la fin de la Renaissance ita-



38^e édition du Printemps des Comédiens en plein air et dans les salles de théâtre du Domaine d'O.

lienne, Giambattista Basile.

L'Espagnole Marina Otero plonge dans les profondeurs du moi en interrogeant la folie amoureuse et le trouble mental dans *Kill me*, troisième volet de son triptyque après *Fuck me* et *Love me*.

Avec *Villa*, le Chilien Guillermo Calderon donne une pièce documentaire qui se déroule dans un lieu de torture des militaires de Pinochet. Documentaire également, *Résistance !* réunit des jeunes artistes de théâtres slovène, tchèque, italien, hollandais, portugais et français autour de questions-débats d'actualité.

Les spectacles sont encore nombreux : *Arche* de Gildas Milin avec les élèves de l'Ensad sur le lien entre le théâtre et des neurologues de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière. La Luxembourgeoise Myriam

Muller a choisi *Liliom ou la vie et mort d'un vaurien* de l'écrivain hongrois Ferenc Molnar (1878-1952), une pièce qui s'intéresse aux violences faites aux femmes avec un grand nombre d'acteurs et d'actrices à travers les amours entre une jeune fille candide et un forain hâbleur et voleur. Dans le même esprit, Roxane Borgna, Jean-Claude Fall et Laurent Rojol réinvestiront Aristophane dans *Une assemblée des femmes aujourd'hui*.

Il faut encore citer, sous la direction de Katia Ferreira, *Tristesse animal noir* de l'Allemande Anja Hilling, la « pantomime lunaire » pour déconstruire le mythe de l'aventurier de Clémence Jeanguillaume, et le fantasque Lionel Dray dans *Madame L'Aventure*.

Comme il se doit, cette 38^e édition se clôturera le 21 juin sur une grande Fête de la Musique. ♦

Élisabeth Pan

Cirque et responsabilité citoyenne

Le Printemps des Comédiens, c'est aussi une forte présence des circassiens qui disposent, outre les espaces ouverts, d'un important chapiteau installé à l'entrée du parc du Domaine d'O. Martin Jouan y prendra place avec *Feux artificiels*, Julien Candy présentera son Cabaret renversé. Cabaret encore avec *Le Secret* de Jérôme Marin. Par ailleurs, comme nombre des festivals, le Printemps des Comédiens se veut écolo-responsable. Il est candidat au nouveau label Événement détonnant, accordé par la région Occitanie aux manifestations qui détonnent en émission de CO₂. La charte se déploie en neuf engagements qui vont de la qualité des repas servis à l'accessibilité à tous, de la desserte en transports publics au respect du site.

Les pratiques culturelles des jeunes

Difficile de connaître les pratiques culturelles des jeunes et des adolescents. Le pass Culture offre pour la première fois de quoi mesurer quelques tendances.

Il y a une difficulté structurelle à étudier les pratiques culturelles des jeunes, des adolescents et des adolescentes. C'est que le temps relativement long d'une enquête donne déjà aux résultats un côté dépassé. Une enquête poussée et complète sur la génération des 15 ans ne pourra ainsi voir le jour que lorsque les personnes enquêtées auront atteint l'âge adulte et qu'une nouvelle génération sera arrivée avec des pratiques culturelles différentes. Cela explique que la dernière enquête longue et profonde du ministère de la Culture sur ce sujet remonte à 1992.

Pour tenter d'approcher les pratiques culturelles des jeunes, restent donc les sondages et la consommation. Les sondages ne sont guère nombreux. Une enquête récente de l'Insee nous apprend néanmoins qu'en 2022, contraire-

ment à une idée reçue, les 16-29 ans sont les personnes qui accusent le plus de sorties à des fins culturelles. Trois sur quatre déclarent au moins une sortie par an alors que le pourcentage tombe à 38 % pour les plus de 65 ans.

Des tranches d'âge variables

Se pose également la question des tranches d'âge. L'Insee a retenu les 16 à 29 ans, ce qui inclut pratiquement deux générations, l'une née alors qu'Internet n'était connu que des spécialistes, l'autre quotidiennement connectée à Tik Tok. Sensiblement même spectre de mesures chez les 18-30 ans, pour le Baromètre de la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative réalisé sur une thématique différente à chaque édition par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et le Centre de recherche pour l'étude et l'observation de la consommation (CREDOC). La dernière publication porte sur 2019 et confirme l'attrait



de la jeunesse pour la culture. « Non seulement les 18-30 ans multiplient les activités culturelles, bien plus que l'ensemble des Français, mais ils les combinent par ailleurs en véritables "omnivores" culturels. Tout le contraire des préjugés tenaces qui les décrivent comme des

consommateurs passifs et solitaires d'offres numériques, peu créatifs et peu curieux » notent ses six autrices et auteurs. Qu'on en juge, 86 % des personnes interrogées assuraient avoir cumulé au moins une activité culturelle traditionnelle (cinéma, lecture, musée, spectacle...), une activité artistique créative (travaux manuels, danse, chant, peinture...) et une activité culturelle numérique (jeux vidéo en ligne, téléchargement de films ou de musique...) durant les 12 derniers mois.

Livres et arts vivants

Le Centre national du livre ne dément pas cette forte consommation culturelle des jeunes qui lisent autant que leurs parents et grands-parents. Tous les deux ans, le CNL publie le baromètre *Les Français et la lecture* et sa dernière parution apporte un bémol. Si 92 % des

L'internet et le cinoche d'abord



D'après le portrait social 2021 publié par l'Insee, 83 % des 16-24 ans sont allés au moins une fois au cinéma dans l'année et 40 % au moins quatre fois. Avec de tels pourcentages, il s'agit de la tranche d'âge qui fréquente le plus les salles obscures. Les jeunes sont plus modérés pour le spectacle vivant. 52 % des personnes interrogées ont assisté à un spectacle au moins une fois, et 21 % au moins quatre fois durant les douze derniers mois. La visite des musées, d'une exposition ou d'un monument historique affiche un taux de 45 %. En ce qui concerne la lecture hors bandes dessinées ou mangas, 58 % des 15-24 ans ont lu au moins un livre et 29 % au moins six livres dans l'année (des chiffres apparemment divergents par rapport à ceux du CNL mais ce dernier comptabilise aussi les comics). S'il y a un domaine pour lequel les jeunes de cet âge sont unanimement d'accord, c'est bien l'utilisation d'Internet. 93 % l'utilisent tous les jours ou presque.



La New Romance occupe désormais une place prépondérante dans les achats de livres.

15-24 ans se définissaient comme lecteurs en 2019, ce chiffre est tombé à 80 % et stagne à ce niveau depuis 2021. Autrement dit, 1 jeune sur 5 de moins de 25 ans déclare ne pas lire du tout.

Autres mesures possibles avec la fréquentation des festivals, mais là encore avec des tranches d'âge variables. Bien entendu la thématique de chacun d'entre eux n'est pas sans influence sur la moyenne d'âge des festivaliers. Ainsi au festival de musiques actuelles les Vieilles Charrues, qui a accueilli près de 300 000 personnes pour son édition 2023, la moyenne d'âge des festivaliers est de moins de 30 ans. Au Festival d'Avignon, qui publie régulièrement une étude sur son public, les moins de 26 ans représentaient 24,4 %

des ventes de billets en 2019. Après l'édition de 2021, les moins de 36 ans, et non plus les moins 26 ans, n'en représentaient que 16 % (ce qui correspond à peu de choses près à la proportion de personnes âgées de 20 à 35 ans dans la population générale).

Le pass Culture

Désormais étendu au 15-18 ans, le pass Culture offre un éclairage inédit sur les pratiques culturelles puisque la consommation afférente à la plupart d'entre elles sont quantifiables en réel et non plus en sondage. La publication en mai 2023 d'un rapport de la Cour des comptes sur l'utilisation du pass Culture donne de premières indications. Au 31 décembre 2022, plus de la moitié des dépenses effectuées à travers le dispositif doté de 290 millions d'euros était allée à l'achat de livres



Vivien Bridel

« Le manga recule, la new romance prend le relais. »

Librairie Hall du livre, Nancy

Comment fonctionne le pass Culture ?

Les lycéens ont l'application sur leur téléphone avec laquelle ils peuvent

chercher des produits culturels. S'il s'agit de livres, ils peuvent trouver les références qui les intéressent dans le catalogue national, cibler ensuite la fiche du magasin où ils sont pour réserver l'ouvrage dans le stock numérisé. Une fois la réservation validée, l'application génère un QR code. À la caisse de la librairie, ils présentent le QR code et leur carte d'identité pour récupérer le livre. Leur portefeuille virtuel est déduit du montant du livre, et la librairie est créditée en fournissant à la Région les preuves des QR codes.


Des préférences culturelles se détachent-elles ?

Au début on disait que les mangas étaient de loin préférés. Très vite, on a vu que chaque rayon avait des demandes liées au pass Culture. Parmi les privilégiées, il y a forcément des prescriptions scolaires, excepté les prescriptions spécifiquement pédagogiques qui sont désormais refusées. Nous avons aussi beaucoup de demandes de textes religieux, Bible, Coran, etc., et beaucoup de demandes de beaux livres comme ceux des défilés Chanel ou Dior, très liées aux prescriptions d'influenceuses sur Tik Tok, Booktok et autres réseaux sociaux. Le livre cher n'est plus une barrière avec le pass Culture, qui a permis d'expérimenter.

Avez-vous observé une augmentation des achats de livres ?

Oui, notamment avec l'apparition d'une nouvelle catégorie, la New Romance. Portée à ses débuts par des autrices étrangères, elle l'est de plus en plus par des autrices françaises aux pseudos qui sonnent souvent américain. Depuis quatre ans, cette part de marché double chaque année. Je pense que le phénomène est éclairé par l'aspect de prescription sur les réseaux sociaux. Avec des posts de vidéos dans lesquelles les influenceuses partagent leurs émotions, leurs réactions, et pas mal d'aspects érotiques. Au début le pass Culture permettait d'acheter tous types de livres. Peu après ont été refusés les livres universitaires, puis tous les livres scolaires. Et tout récemment, peut-être avec le succès de la New Romance, l'interdiction de contenus à caractère pornographique. Cela crée beaucoup d'incompréhension au niveau des utilisateurs, mais nous n'avons pas la main.

(52 %). L'achat de billets de cinéma représentait 18 % du budget total, 10 % avaient été consacrés à l'achat d'instruments de musique, 5 % à l'acquisition d'enregistrements musicaux, autant que pour la musique live, 3 % pour l'achat de films, l'accès aux musées et aux spectacles vivants particulièrement impactés par la crise sanitaire et représentant des pourcentages infimes. Là encore, les chiffres datent. Les institutions travaillent à

les obtenir en temps réel. Ce qui est possible par exemple dans la librairie où un logiciel recense les achats au jour le jour. Et là, surprise. Si l'on interroge les libraires (voir dessus), l'attrait pour la lecture est avéré, loin des seuls achats de jeux vidéo annoncés il y a sept ans par les premiers résultats du pass Culture. Mais un genre littéraire né il y a dix ans prédomine, la New romance. De quoi diligenter une étude, non ?  Pierre Magnetto

Carole Thibaut : « Des récits aux endroits où on ne les entend pas. »

Atrice, metteuse en scène, comédienne, militante contre l'inégalité entre femmes et hommes, Carole Thibaut ne réduit pas ses créations théâtrales à son combat féministe. Pour elle, le théâtre c'est « raconter à travers de toutes petites choses, dans les détails, pour faire éclater ou éclairer le politique et l'universel ».

Les récits des femmes s'emparent souvent de l'intime, à la différence de ceux écrits par les hommes...

La plupart des hommes, on les a élevés comme ça, ont besoin de s'affirmer très fortement à une norme, à une pensée dominante, qui n'a pourtant rien d'universel. Les femmes n'ayant pas la fonction de devoir occuper les autoroutes de la pensée vont travailler à des endroits plus singuliers. Et c'est la singularité qui m'intéresse chez les artistes.

Avec *Ex Machina*, je raconte mon cheminement d'actrice dans les années 90 à directrice d'une institution aujourd'hui. Ça raconte qu'il faut réussir à survivre à l'enfance puis rester debout malgré les coups. C'est un combat dans lequel on nous met en tant que femmes, ce n'est pas un combat que je cherche, le tout est d'en faire un combat positif.

Avec votre spectacle Le siècle, vous faites parler les gens de la campagne, dans Longwy-Texas c'est le monde ouvrier...

Ce qui m'intéresse c'est d'aller chercher des récits aux endroits où on ne les entend pas. Des récits qu'on ne met pas en jeu, en action, qu'on n'écrit pas. C'est terrible parce qu'ils n'ont pas de place dans le récit national. Or ce sont ces endroits qui vont mal, vont se replier sur eux-mêmes et seront dans un rejet parce que c'est terrible d'être privé de récit. Au théâtre, c'est passionnant de travailler à partir de vies qui pensent que leur récit n'est pas intéressant. Or ce qui fait leur force et leur singularité c'est qu'on ne les entend pas. Le théâtre doit parler de ce dont on ne parle pas. Ce n'est pas le rôle de

l'artiste de parler des sujets à la mode. On va chercher les endroits du silence, d'empêchement, de fragilité, d'autocensure. C'est là que quelque chose de puissant s'exprime.

Comment vos spectacles sont-ils reçus par le public ?

À Montluçon c'est très fort. Le CDN est l'un des lieux les plus emblématiques de la décentralisation. Montluçon est une toute petite ville, en déshérence économique, dans un territoire rural très isolé. C'est pourtant un endroit formidable où il y a une relation très forte de ce théâtre avec la population. *Un Siècle*, qui raconte un bout de l'Histoire à travers une petite communauté humaine, a eu un impact très fort à Montluçon. Au point que j'avais peur que ça n'ait pas d'impact ailleurs. Cela aurait été un échec à l'universel. En fait, c'est l'inverse qui se produit, car écrire une histoire de façon très précise, très intime, très juste, on touche à l'universel.

L'inégalité femme homme était au cœur de votre discours à Avignon en 2018. Les choses ont-elles changé ?

Beaucoup. Il y a des choses qui ne se font plus, qui ne se disent plus, c'est plus sécurisant pour les femmes. Et il y a une prise de conscience des hommes. Les choses changent aussi du côté de la direction des scènes nationales avec l'arrivée d'une génération de jeunes femmes. Du côté des quotas aussi, le Conservatoire de Paris a par exemple décidé d'imposer au concours la parité entre autrices / auteurs dans les textes classiques et contemporains. C'est une avancée énorme. Toutefois la scène



n'est pas à mon sens un lieu de militance. La scène est un endroit qui révèle la complexité humaine et on n'en a jamais fini avec elle. C'est trop facile de se penser du côté du bien, du côté de la victime.

Qu'en est-il des politiques par rapport à cette question ?

Le seul parti qui a un discours sur la culture c'est l'extrême droite. La gauche n'a plus aucun discours sur la culture, or si on ne travaille pas cette question on se fait avoir par tous les courants dominants. C'est notre responsabilité de travailler notre culture dominante blanche, la penser, d'en comprendre les mécanismes d'oppression, d'écrasement. La création a un pouvoir énorme, le pouvoir de la représentation du monde. Un pouvoir symbolique. Les hommes eux n'ont pas intérêt à faire bouger leur endroit de domination, le monde de la culture en France est un des endroits les plus rétrogrades qui soit.

Quelle est notre culture ? Ça interroge. L'extrême droite dit clairement : ça c'est la culture française, ça ce n'est pas la culture française. Pas une seconde on fait ce travail de se demander : qu'est-ce pour nous cet en commun, ce qu'on partage, qu'est-ce qui fait société, qu'est-ce qui nous permet de nous reconnaître dans la communauté humaine ?

Propos recueillis par Véronique Giraud



**Sensibilisez vos
élèves à la solidarité
et développez leur
engagement citoyen**

© C. Sousbie / HI

**Vous souhaitez organiser des actions
solidaires au profit de Handicap
International, contactez-nous !**
Ysaline MERMET-GERLAT :
y.mermetgerlat@hi.org



**LE SEUL RESTO
QUI RISQUE DE FERMER
MALGRÉ 30 MILLIONS
DE REPAS EN PLUS.**

170 MILLIONS DE REPAS
DISTRIBUÉS EN UN AN,
C'EST LA HAUSSE LA PLUS FORTE
DE NOTRE HISTOIRE.
ON COMPTE SUR VOUS.



FAITES VOS DONS
EN FLASHANT CE CODE
OU SUR RESTOSDUCOEUR.ORG



FRANCE-ROUTAGE
2 Avenue Gutenberg
77600 Bussy St Georges

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

PARIS CPCE
P4